



VILLE DE
**BOULOGNE-
BILLANCOURT**

Bulletin officiel

du conseil municipal

NUMÉRO 174

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 24 septembre 2015

Appel nominal / 3

Désignation du secrétaire de séance / 3

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au Maire / 4

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2015 / 4

Communication sur l'actualité GPSO / 4

Communication sur la rentrée scolaire / 4

1. Protocole transactionnel avec les associations et riverains de l'île Seguin / **6**

2. Désignation du représentant de la commune pour porter la candidature de la collectivité à la présidence de la SPL – Désignation des représentants à l'Assemblée Générale / **9**

3. Lancement de la modification du dossier de réalisation de la ZAC Seguin Rives de Seine / **10**

4. ZAC Seguin Rives de Seine – DSP de chaleur et de froid IDEX – Avenant à la convention tripartite – Autorisation donnée au Maire pour signer l'avenant / **11**

5. ZAC Seguin Rives de Seine – Rue de Meudon – Déclassement du tronçon sud, sis entre le carrefour avec la rue Traversière, et le carrefour avec le quai Georges-Gorse / **11**

6. Vente du patrimoine privé – Autorisation donnée au Maire pour signer tous actes afférents / **11**

7. Convention de mise à disposition d'un terrain situé 21-23, rue du Port et 24-26 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny appartenant à la Ville au profit du Département

des Hauts-de-Seine pour l'installation de la base-vie du chantier de restructuration du site du musée-jardin départemental Albert-Kahn – Approbation et autorisation donnée au Maire pour signer ladite convention / **12**

8. Cession du terrain nu sis 21/23, rue du Port et 24/26, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à SOGELYM DIXENCE / **12**

9. Approbation de la modification n° 5 du Plan local d'Urbanisme de Boulogne-Billancourt / **13**

10. Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Boulogne-Billancourt / **14**

11. Vote de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2015 relative au budget principal et aux budgets annexes – Attribution de subventions dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) – Attribution de subventions de fonctionnement – Remises gracieuses – Autorisation donnée au Maire pour solliciter des subventions de fonctionnement et signer les conventions afférentes / **15**

12. Autorisations budgétaires pour 2016 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2016 et imputation des biens de faible valeur en section d'investissement / **18**

13. ZAC Seguin-Rives de Seine – Ilots A2F, A3E, B3F et B3G – Réaménagement d'emprunts contractés par PARIS HABITAT OPH – Modification des garanties d'emprunts communales – Autorisation donnée au Maire de signer les actes afférents / **18**

14. ZAC Seguin-Rives de Seine – Lot B5c – Acquisition en VEFA de 91 logements sociaux par la SA d'HLM VILOGIA – Subvention pour surcharges foncières – Attribution d'une subvention / **18**

15. Déploiement de la dématérialisation et du contrôle des documents budgétaires – Avenant à la convention / **19**

16. Personnel communal – Mesures diverses / **19**

17. Octroi de protections fonctionnelles / **19**

18. Adhésion de la Ville à l'Association des villes pour le vote électronique (AVE) / **21**

19. «Relais Assistants Maternels» – Autorisation donnée au Maire pour signer les deux conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine / **22**

20. Équipement petite enfance rue Yves-Kermen, quartier Seguin-Rives de Seine «A4» Délégation de service public – Approbation du choix du délégataire / **23**

21. ZAC Seguin-Rives de Seine – Lot Yd – Construction de 55 logements sociaux par EFIDIS – Droits de réservation – Attribution d'une subvention / **23**

22. Bibliothèques municipales – Convention de partenariat avec la Bibliothèque nationale de France – Approbation et autorisation donnée au Maire de signer / **23**

23. Cours de Bridge dispensés par l'association BRIDGE et LOISIRS Boulogne-Billancourt aux enfants des ALSH Élémentaires Glacières et Biodiversité – Autorisation donnée au Maire pour signer la convention correspondante / **24**

24. Espace Santé Jeunes de Boulogne Billancourt – convention avec des établissements du second degré – Autorisation donnée au maire de signer les dites conventions ainsi que les avenants éventuels / **24**

25. Participation au fonds de solidarité pour le logement des Hauts-de-Seine pour l'année 2015 – Autorisation donnée au Maire pour signer la convention de financement correspondante / **25**

26. Convention de Partenariat et de Coopération avec la ville de Sousse – Autorisation donnée au Maire de la signer la convention / **25**

27. Bourse au permis de conduire pour les jeunes Boulonnais – Autorisation donnée au Maire pour signer la convention correspondante / **26**

QUESTIONS ORALES / 27

VŒUX / 28

Séance du 24 septembre 2015

Le 24 septembre 2015 à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 18 septembre 2015.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLIARD, M. Marc FUSINA, M. Michel AMAR, Mme Marie-Anne BOUEE, M. Léon SEBBAG, Mme Ségolène MISSOFFE, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Sylvie ROUGNON, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Armelle GENDARME, Mme Anne-Charlotte LORBER, M. Daniel BENHAROUN, M. Jonathan PAPILLON, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOUILLIARD, Mme Claire de THEZY, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Joumana SELFANI, M. Raphaël LABRUNYE, Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOEL, M. Claude ROCHER, M. Xavier DENIS, Mme Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, M. Sébastien POIDATZ, Mme Élisabeth DE MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Agathe RINAUDO, M. Pierre-Mathieu DUHAMEL, M. Jean-Michel COHEN, Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, Mme Sylvie MOREL, M. Pierre GABORIT, M. Vincent GUIBERT, Mme Chloé JAILLARD

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. FUSINA qui a donné pouvoir à M. POIDATZ de 19h20 à 20h35
Mme BRUNEAU qui a donné pouvoir à Mme GODIN jusqu'à 20h
Mme de BEAUVAL qui a donné pouvoir à Mme RINAUDO
Mme KAMATARI qui a donné pouvoir à M. DENIZIOT
Mme DRIDI-BLANGER qui a donné pouvoir à Mme SELFANI
M. BAVIERE qui a donné pouvoir à M. MARQUEZ
Mme WEILL qui a donné pouvoir à M. DUHAMEL
Mme CARDETAS qui a donné pouvoir à M. LAURENCIN jusqu'à 19h50
Mme SHAN qui a donné pouvoir à Mme JAILLARD

Mme Agathe RINAUDO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. BAGUET : Mes chers collègues. Avant de commencer notre séance, je voudrais, au nom du Conseil municipal, rendre hommage à la mémoire de François KOSCIUSKO-MORIZET. C'est en effet avec une grande tristesse et une très vive émotion que nous avons appris la nouvelle de sa disparition en août dernier, suite à un accident cardiovasculaire qui l'avait éloigné de la vie publique depuis déjà 18 mois.

Grande figure de la politique dans le paysage des Hauts-de-Seine, Maire de Sèvres pendant vingt ans, ancien conseiller général des Hauts-de-Seine, et Vice-président du Conseil général chargé de l'urbanisme, de l'eau et de l'assainissement, il restera dans la mémoire collective comme un grand homme, dont l'action a fortement contribué au développement de notre département et au dynamisme de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest, dont il fut l'un des vice-présidents les plus investis. Il fut même à l'origine de la création de la Communauté d'agglomération du Val-de-Seine avec Jean-Pierre FOURCADE en 2004.

Brillant polytechnicien, ingénieur des ponts et chaussées, et issu d'une lignée d'hommes engagés au service de notre pays, son haut professionnalisme, son sens du devoir et son attachement indéfectible à l'action publique sont à saluer. Riche des valeurs de résistance de son père et de l'héritage politique familial hors norme de son grand-père André MORIZET dont le nom a marqué notre ville de Boulogne-Billancourt, François KOSCIUSKO-MORIZET s'est investi totalement et avec qualité dans les mandats qui lui étaient confiés par nos concitoyens. Notre ville veut se souvenir d'un homme compétent et dévoué au bien commun. C'est pour cela que je vous propose maintenant de respecter une minute de silence en hommage à ce noble serviteur de l'État.

Le Conseil municipal observe une minute de silence.

M. BAGUET : Je vous remercie. J'aimerais également vous faire part d'une information. J'ai reçu cette semaine Monsieur Mark MOOGALIAN, héros du Thalys, et son épouse Isabelle RISACHER, tous deux Boulonnais depuis 1991. Comme vous le savez, Monsieur MOOGALIAN a jusqu'à présent voulu vivre dans la discrétion sans forcément faire état de son action héroïque. Aujourd'hui, ce couple récupère, car ils ont été très marqués. J'ai proposé de nommer Monsieur Mark MOOGALIAN citoyen d'honneur de la Ville, ce qu'il a accepté. Par conséquent, et si vous en êtes d'accord, je vous propose de présenter une délibération à ce sujet lors de notre prochain Conseil municipal, le 10 novembre. Je l'ai félicité en votre nom pour son acte héroïque.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En l'absence de remarques et de questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 9 JUILLET 2015

En l'absence de commentaires, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. BAGUET : Je remercie d'ailleurs Monsieur GABORIT, qui a félicité les services pour la qualité de ce compte rendu. Il n'avait en effet que deux informations mineures à formuler.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. BAGUET : Comme vous pouvez le constater, la Ville a effectué de nombreux travaux de réfection de voiries, dont :

- Rue de Billancourt (de la rue Carnot à l'avenue du Général-Leclerc) - Q2, travaux réalisés du 6 au 10 juillet 2015, pour un coût TTC de 55 000 euros.
- Rue des Abondances (de la rue Anna-Jacquie à l'avenue Jean-Baptiste-Clément) - Q1, travaux réalisés du 13 au 17 juillet 2015, pour un coût TTC de 150 000 euros.
- Rue de Billancourt (de l'avenue Jean-Baptiste-Clément à la rue Escudier) - Q1- travaux réalisés du 27 au 31 juillet 2015, pour un coût TTC de 55 000 euros.
- Rue de l'Est (de la rue de Paris à la rue du Château) - Q6, travaux réalisés du 27 au 31 juillet 2015, pour un coût TTC de 130 000 euros.
- Rue Gallieni (du boulevard Jean-Jaurès à l'avenue Victor-Hugo) - Q5, travaux réalisés du 10 au 14 août 2015, pour un coût TTC de 82 000 euros.
- Rue de l'Ancienne-Mairie (de la route de la Reine à la rue de Paris) - Q1, travaux réalisés du 24 au 28 août 2015, pour un coût TTC de 55 000 euros.
- Rue des Princes - Q6, les travaux ont été reportés et seront réalisés du 19 au 30 octobre 2015, pour un coût TTC de 100 000 euros.

Soit un montant total de travaux de réfection de voirie de 627 000 euros TTC.

Je sais que ce type de travaux n'est pas toujours facile pour les riverains, car nous sommes obligés de bloquer les rues quelque temps. Néanmoins, cela est absolument nécessaire.

Je remercie d'ailleurs les services qui ont essayé de tenir les délais. Cela n'a pas toujours été facile, car nous avons parfois des surprises lorsque l'on retire l'enrobé. D'autre part, nous avons également réalisé des travaux d'assainissement et d'aménagement de collecteurs dans certaines rues.

En ce qui concerne l'objectif «zéro pesticides», nous poursuivons notre engagement. Toutefois, nous devons énormément communiquer, car, même si nos concitoyens aimeraient avoir des pelouses à l'anglaise, nous nous interdisons d'utiliser des pesticides. Vous noterez également quelques modifications concernant le règlement d'attribution de subventions pour l'achat de vélos à assistance électrique (VAE), dont les demandes sont toujours aussi nombreuses. D'ailleurs, la ville de Boulogne-Billancourt est de plus en plus concernée, puisque les Boulonnais représentaient 15 % des dossiers subventionnés en 2012, 16 % en 2013 et 20 % en 2014 et ils sont aujourd'hui près de 25 % (44 dossiers sur 195).

En outre, je vous annonce le lancement de la plateforme numérique de services de proximité et d'innovation sociale, Smart City+, qui devrait avoir lieu au début du mois d'octobre. Je rappelle à ce titre les objectifs de notre territoire, que sont le numérique, avec Smart City, le créatif, avec les grands projets culturels, et le durable, avec l'ensemble des conventions que nous avons signées. Je reviendrais d'ailleurs sur ce sujet lorsque j'évoquerai notre engagement à l'occasion de la COP 21. Enfin, en ce qui concerne les nouvelles modalités d'accès dans les déchèteries mobiles, nous devons là aussi communiquer davantage pour que les Boulonnais prennent de bonnes habitudes. Néanmoins, tout se passe bien jusqu'à présent.

COMMUNICATION SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

M. LOUAP : Chers collègues. Bien entendu, je ne lirai pas la totalité du document qui vous a été remis sur table. Je me contenterai simplement de vous présenter les points marquants de cette rentrée, qui s'est d'ailleurs déroulée de manière tout à fait satisfaisante.

En effet, après une rentrée 2014 fortement compliquée par la réforme des rythmes scolaires, nous ne pouvons que nous féliciter de la plus grande sérénité qui a prévalu lors de cette rentrée 2015. Après l'évaluation faite durant le premier semestre 2015, de la mise en œuvre des nouveaux rythmes de l'enfant, cette rentrée est celle de la mise en place du projet éducatif territorial de la Ville (PEDT). Sa montée en puissance se fait progressivement dans toutes les écoles.

Pour cette rentrée, ce sont 7 741 élèves, soit 158 de plus

Séance du 24 septembre 2015

que l'an dernier, qui ont rejoint les bancs des 30 écoles publiques de la Ville, et 3 100 élèves, soit 48 de plus qu'en 2014, dans les cinq écoles privées boulonnaises. Concernant le secondaire public, les quatre collèges accueillent 53 élèves de moins que l'an dernier, soit 2 324 étudiants, et les deux lycées 162 élèves supplémentaires, soit 2 068. Enfin, les effectifs dans le secondaire privé sont en légère baisse, avec 1 952 collégiens (soit 49 de moins) et 1 445 lycéens (soit 19 élèves de moins).

Le bilan de la carte scolaire est de cinq fermetures et de sept ouvertures de classes, avec notamment, l'obtention par le Maire, d'une ouverture supplémentaire à l'école Maître Jacques.

Concernant les très nombreuses actions organisées en faveur des jeunes, sous la responsabilité de mon collègue Frédéric MORAND, il convient de retenir que 1 325 enfants en moyenne ont été accueillis chaque jour durant le mois de juillet et 487 durant le mois d'août. Cette année, la Ville a procédé à des ouvertures successives de centres de loisirs sur quinze jours et non sur le mois entier, pour donner plus de souplesse aux parents. J'ajoute que 678 enfants sont partis en séjours de vacances et que 626 autres ont bénéficié des 47 stages artistiques proposés par la Ville, en complément des 129 stages sportifs organisés par mon collègue Marc FUSINA, dans le cadre de l'école municipale des sports et auxquels ont participé 3 013 enfants sur huit semaines cet été.

Par ailleurs, à la demande du Maire, il a été proposé aux familles d'enfants inscrits en centre de loisirs pour toute la durée des vacances d'été de bénéficier de séjours à Benais, avec une aide financière de la Ville. Sur ces 25 enfants, 17 ont ainsi pu partir grâce à cette aide ; leurs séjours se sont très bien passés, pour un coût final modique.

La rentrée scolaire des centres de loisirs a été marquée par l'organisation de la journée pédagogique des animateurs, conçue cette année en partenariat avec le personnel de la direction de l'Éducation, le lundi 31 août. À noter également, la fusion de deux centres de loisirs (Point-du-Jour et Pierre-Grenier élémentaire) en un seul centre (Ferdinand-Buisson). La moyenne de fréquentation des trois premiers mercredis de septembre est en diminution par rapport à l'an passé, avec une moyenne de 2 322 enfants accueillis contre 2 370 l'an dernier.

Pour cette année, le montant du budget des travaux dans les écoles voté pour l'année 2015 s'élève à 2,3 millions d'euros, chiffre comparable à celui de l'année 2014 (2,4 millions d'euros). Pour mémoire, ce budget annuel a plus que doublé depuis l'année 2011.

Les travaux réalisés répondent prioritairement aux objectifs d'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité, et à la volonté d'assurer la pérennité des bâtiments.

Parmi les travaux les plus significatifs réalisés durant l'année 2015, on trouve notamment :

- La réfection des terrasses de la maternelle Jean-Guillon pour plus de 150 000 euros ;
- La réhabilitation de la cuisine de l'élémentaire Castéja pour un montant total de 77 000 euros ;
- La rénovation du faux-plafond des salles de motricité de la maternelle Gallieni pour plus de 30 000 euros ;
- Le remplacement des châssis de l'élémentaire Denfert-Rochereau et de la maternelle Lazare-Hoche pour près de 245 000 euros ;
- Des travaux de remise en peinture de l'élémentaire Pierre-Grenier pour 35 000 euros ;
- La transformation du site de production du restaurant scolaire Saint-Denis en office de remise en température pour un montant de 110 000 euros ;
- L'installation d'un auvent dans la cour de la maternelle Fessart.

En ce qui concerne la restauration, la Ville a produit l'année dernière plus de 1,2 million de repas et 660 000 goûters. Pour ce début d'année scolaire, les effectifs d'enfants déjeunant à la cantine sont en augmentation d'environ 6 % par rapport à la même période l'année dernière, avec en moyenne 5 600 rationnaires par jour contre 5 280 l'année dernière. Cette évolution est identique en maternelle et en élémentaire.

D'autre part, nous pouvons une nouvelle fois nous féliciter des résultats des établissements publics et privés au brevet et au baccalauréat, dont le taux de réussite global est supérieur à la moyenne nationale.

Enfin, je souhaite la bienvenue aux trois nouveaux directeurs qui viennent d'être nommés dans nos écoles publiques, à savoir :

- Maternelle Dôme : Madame Dabha MAKLOUF,
- Élémentaire Castéja : Monsieur Bertrand WIRTZ
- Maternelle Seine : Madame Audrey VITU-BARBIER.

Nous félicitons également Monsieur Dominique de CHERMONT qui vient d'être nommé chef d'établissement du collège Dupanloup.

Je terminerai mon propos sur un événement bien triste qui a profondément marqué la communauté éducative, et notamment celle de l'école maternelle Fessart, suite au décès brutal de la jeune professeure des écoles Madame Chantal

RIVAIN, quelques jours après avoir effectué la rentrée. Nos pensées vont naturellement une nouvelle fois vers sa famille et vers toute l'équipe enseignante et municipale de cette école. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci, Monsieur LOUAP. Y a-t-il des demandes d'interventions ? (Il n'y en a pas). Pour ma part, j'aimerais féliciter tous les services, car l'été s'est merveilleusement bien passé. En effet, il n'y a quasiment eu aucun incident dans les colonies de vacances, tout comme dans les centres de loisirs et à l'école du sport. D'autre part, les services ont également très bien géré les problèmes de canicule. Bref, cette satisfaction générale est ressentie par tous les Boulonnais, qui n'hésitent d'ailleurs pas à nous le dire dans les différentes manifestations au cours desquelles nous avons l'occasion de les croiser. Je remercie donc les services pour le suivi attentif de ce dossier très important qui concerne la Jeunesse et l'Éducation.

Par ailleurs, je constate également que la plupart d'entre vous ont désormais leur tablette, ce qui nous permet notamment de faire des économies de papier. Je vous propose maintenant de passer au premier point de notre ordre du jour.

1. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LES ASSOCIATIONS ET RIVERAINS DE L'ILE SEGUIN

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Comme vous le savez, nous avons déjà évoqué ce sujet lors du Conseil municipal du 9 juillet dernier. J'avais également demandé à rencontrer l'ensemble des requérants le 26 mai dernier en leur faisant part de trois inquiétudes. La première était la possible confiscation des terrains de l'île Seguin, notamment dans le cadre de l'OIN multi-sites lancée par le Gouvernement. La seconde portait quant à elle sur la création de la Métropole du Grand Paris (MGP) et la troisième sur les risques de financement.

Malheureusement – je dis bien malheureusement –, l'actualité me donne totalement raison. En effet, vous avez peut-être suivi la déclaration du Président de la République cet après-midi lors du congrès national des HLM à Montpellier, qui a confirmé que l'État confisquerait des terrains aux maires. Un exemple sera même pris dès demain matin, puisque le ministre du Logement se déplacera dans une ville – dont on ne connaît pas l'identité pour l'instant –, pour confisquer un terrain municipal à la mairie et décréter la construction de logements sociaux. Ma première crainte se révèle donc de plus en plus aiguë et de plus en plus pointue. Or, je l'ai dit et redit, nous pouvons très bien nous faire confisquer l'île Seguin – terrain qui appartient à la SPL et à la Ville – si nous

n'arrivons pas à trouver une solution rapide. Ce risque est donc bien réel et l'exemple qui sera pratiqué demain doit nous mettre en alerte.

En ce qui concerne la création de la MGP, nous étions inquiets concernant les transferts de compétences, notamment celle de l'aménagement. Désormais, cela est fait, car la MGP a été déclarée par la loi du 7 août 2015, à la surprise générale. Elle sera donc bien effective à partir du 1^{er} janvier 2016. Nous avons d'ailleurs reçu aujourd'hui même le décret du Ministre, qui arrête les périmètres des futurs territoires. Je précise que le nôtre ne change pas, puisque GPSO était déjà constitué de huit communes, sachant qu'il en fallait au moins deux et 300 000 habitants. Nous aurons par conséquent un mois pour valider ce territoire. De fait, je ne vous proposerai pas un nouveau Conseil municipal, puisque nous en avons déjà un programmé le 10 novembre prochain. Certes, nous ne serons pas totalement dans les délais, mais je ne pense pas qu'il soit utile de convoquer une nouvelle séance pour valider ce territoire déjà constitué, qui nous convient.

Pour autant, cela signifie aussi que nous ne savons pas encore de quelle manière se passeront les choses. Je rappelle d'ailleurs que le Préfet de région a réuni la mission de préfiguration et les 145 élus. Cela nous permettra de savoir combien de communes seront rassemblées à l'issue des votes positifs ou négatifs autour de ce décret. On nous demandera ensuite dans un deuxième temps de désigner nos représentants, ce que nous ferons dans le mois qui suivra la publication définitive des périmètres des territoires de la Métropole du Grand Paris. Je vous précise également que la compétence « aménagement » est transférée de droit à la MGP. Nous ne savons pas encore si cette opération aura lieu le 1^{er} janvier 2016 ou le 1^{er} janvier 2017. J'ai donc demandé à mon collègue Jean-Jacques GUILLET, député-maire de Chaville, d'interroger le Gouvernement sur ce sujet par une question écrite, ce qu'il a fait la semaine dernière. Pour l'heure, nous attendons la réponse. Je rappelle à ce titre le principe de l'aménagement. Concrètement, tout aménagement concernant une commune qui ne s'inscrit pas dans un cadre communautaire – ce qui est le cas de la ZAC du Trapèze – est transféré de droit au territoire. La métropole peut ensuite récupérer cette compétence dans les deux ans. En définitive, comme cette menace se précise de plus en plus, nous attendons avec impatience la réponse du Gouvernement à la question écrite.

En ce qui concerne les risques de financement, j'avais déjà évoqué ce sujet lors de la votation de 2012 et pendant les élections municipales de 2014 – qui ont tout de même été deux occasions majeures pour nos concitoyens de se prononcer sur les projets de l'île Seguin. Je pensais qu'après cette double approbation démocratique, nous aurions pu

Séance du 24 septembre 2015

trouver plus facilement un terrain d'entente. Or, il y a eu des réserves et des remarques et je les ai entendues. Je rappelle que les deux principales remarques portaient sur la hauteur de la tour de 110 mètres, qui semblait heurter certains, et sur la densité de l'île, puisque le projet approuvé par les Boulonnais était de 255 000 mètres carrés. Je rappelle en effet que nous avons mis trois projets à la votation. Le premier à 310 000 mètres carrés, le second à 255 000 et le troisième à 232 000. De fait, comme les Boulonnais ont choisi le projet intermédiaire, c'est donc celui-ci que nous avons déposé à travers un Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui a été voté par notre assemblée au mois de juillet 2013. Je souligne d'ailleurs que ce plan a été attaqué au Tribunal administratif et que ce dernier ne s'est toujours pas réuni à ce jour. Par conséquent, nous nous retrouvons dans une sorte d'entonnoir avec les trois inquiétudes que je viens d'évoquer.

Je rappelle également que de nombreuses réunions se sont tenues au mois de juin. Je remercie d'ailleurs Monsieur MOUGIN et Madame LAVARDE-BOËDA de les avoir animées, tout comme je remercie les associations d'avoir participé à ces échanges avec assiduité. Ces dernières nous avaient d'ailleurs demandé un signe lors du Conseil municipal du 9 juillet, ce que nous avons entendu, puisque nous avons adapté le CRACL sur ces deux éléments majeurs (diminution de la densité à 240 000 mètres carrés et diminution de la hauteur de la tour à 50 mètres maximum pour le dernier plancher au lieu de 110 mètres). Les associations et les requérants ont ensuite demandé un délai supplémentaire, qui bien sûr leur a été accordé. Puis, nous nous sommes retrouvés le 9 septembre dernier avec différents élus et les services compétents (juridique, urbanisme, SPL) pour passer le protocole en revue mot par mot, et virgule par virgule. Nous sommes finalement arrivés à un document qui a été approuvé dans les grandes lignes lors de cette réunion. Celui-ci a d'ailleurs été transmis à chacune des associations. J'avais même annoncé que nous présenterions ce protocole dès le Conseil municipal du 24 septembre pour montrer notre bonne volonté. Autrement dit, nous nous engageons nous d'abord, puis les associations feront ce que bon leur semble. Toutefois, elles devront retirer leur recours auprès du Tribunal administratif, avant qu'il ne statue, pour signer ce document. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Je précise que ce protocole s'inscrit dans un esprit général, même si bien entendu il peut être amendé. Pour autant, il ne s'agit pas non plus de revenir sur la hauteur de la tour ou sur le nombre de mètres carrés. Par conséquent, nous nous contenterons simplement de l'adapter en fonction des demandes de précisions des uns ou des autres. C'est pourquoi je vous demande aujourd'hui l'autorisation de pouvoir signer ce protocole pour manifester notre réelle volonté d'aboutir auprès des uns et des autres, compte tenu des inquiétudes

que je viens d'évoquer au début de mon propos.

Quoi qu'il en soit, je vous remercie tous pour ce travail de fond qui de plus s'est fait en peu de temps. Je rappelle en effet qu'il n'a pas été facile de réunir les associations et les différents conseils d'administration durant l'été. En définitive, je pense que chacun doit faire un geste pour avancer de manière positive dans la plus grande transparence possible. Voilà donc l'objet de cette première délibération.

Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :

Le groupe UVPBB demande des précisions sur la possibilité de modifier des éléments non substantiels du protocole. Il lui est expliqué qu'une modification substantielle, est celle considérée comme suffisamment importante, et nécessitant l'accord des différentes parties. Aussi, dès lors qu'il ne s'agira que d'apporter une précision sur un point, alors le protocole pourra être amendé. Les éléments substantiels sur lesquels il n'y aura aucune modification possible sont les 240 000 mètres carrés et le point haut à 50 mètres. Par ailleurs, le groupe UVPBB demande quelles seront les conséquences si tous les requérants ne signent pas le protocole. Il est exposé que la volonté de la mairie est bien un protocole unique et un désistement d'instance de toutes les parties. Les groupes UVPBB et LVC s'abstiennent. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :

Le groupe UVPBB demande si les associations ont donné leur accord sur le projet. Il est répondu qu'une réunion s'est tenue le 9 septembre au cours de laquelle les termes du protocole ont été négociés avec les parties et leurs conseils ligne à ligne, les associations devant, après consultation de leurs assemblées, communiquer leur position définitive. Le groupe LVC indique qu'une lettre officielle a été adressée au Maire par le Conseil des associations boulonnaises, par laquelle celles-ci ont indiqué que le processus engagé était satisfaisant et que la discussion pouvait continuer. Abstention des groupes UVPBB et LVC. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. J'ai d'ailleurs demandé que la lettre de l'avocat vous soit remise sur table. Y a-t-il des demandes de paroles ? Madame JAILLARD puis Monsieur LAURENCIN.

Mme JAILLARD : Bonsoir. Je tenais tout d'abord à signaler que Monsieur GABORIT s'était retiré pendant les débats en tant qu'administrateur de la SPL pour ne pas être en situation de «juge et partie». Concrètement, notre groupe s'abstiendra sur ce protocole pour plusieurs raisons. Premièrement, nous saluons bien évidemment la démarche participative que

nous avons encouragée depuis le début de cette opération, avec une reprise de dialogue entre la Municipalité et les associations. Pour nous donc, cette démarche va dans le bon sens. Néanmoins, et à l'instar de ce qui est indiqué dans la lettre (remise sur table) de l'avocat des associations, un certain nombre de points nous semblent encore poser question. Je pense notamment à celle de la densité et à celle de la hauteur des constructions, puisqu'il est fait état d'un plafond de 50 mètres pour le dernier plancher. Cela signifie donc que certaines constructions iront au-delà de 50 mètres. D'autre part, le fait de limiter la hauteur des 240 000 mètres carrés générera une très forte densité. Les associations soulignent d'ailleurs que cela représenterait un Coefficient d'Occupation des Sols (COS) supérieur à 3. Or, cela n'est pas tout à fait compatible avec les objectifs que nous aurions souhaité fixer sur une telle opération, avec des espaces verts et de véritables espaces de promenade.

Enfin, sur le fond, nous ne craignons pas que des logements sociaux puissent être construits à Boulogne-Billancourt et sur l'Île Seguin en particulier. En effet, nous le redisons une nouvelle fois – car nous sommes déjà intervenus sur ce sujet –, la question des déplacements se posera de manière cruciale dans notre Ville. Nous avons d'ailleurs réalisé une petite démonstration l'an dernier sur les flux de populations qu'engendreraient tous ces mètres carrés de bureau entassés les uns sur les autres dans un si petit espace. Or, le rééquilibrage entre les bureaux et les logements est une véritable priorité pour nous et un vrai défi pour notre Ville. De fait, nous insistons une nouvelle fois ce soir sur la priorité de construire des logements, et en particulier des logements sociaux, à la fois sur Boulogne-Billancourt et sur l'Île Seguin.

M. BAGUET : Merci Madame JAILLARD.
Monsieur LAURENCIN.

M. LAURENCIN : Monsieur le Maire, chers collègues. Comme nous l'avons annoncé en commission, nous ne voterons pas cette résolution et nous nous abstenons. Bien évidemment, nous sommes tout à fait favorables au processus de discussion relancé en mai dernier, car le dialogue et la concertation sont toujours préférables au passage en force. Nous regrettons simplement que cette reprise soit intervenue si tardivement, conduisant au blocage du chantier pendant sept ans et à la situation bien compliquée – c'est le moins que l'on puisse dire – dans laquelle nous sommes embourbés aujourd'hui.

La mairie propose 240 000 mètres carrés de constructibilité avec un maximum de 50 mètres de hauteur pour le dernier plancher. Évidemment, cette évolution va dans le bon sens pour nous. Cependant, il faut bien reconnaître qu'elle reste bien marginale par rapport à l'importance des enjeux. Je

remarque, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, que les 240 000 mètres carrés représentent encore plus que le scénario n°3 de Jean NOUVEL.

Il faut bien voir ce que signifient ces 240 000 mètres carrés. Ramenés à la surface utile au sol, cela représente une constructibilité supérieure d'un tiers à celle retenue pour le Trapèze. D'ailleurs, ce n'est pas un hasard si un accord avait été trouvé il y a dix ans sur une constructibilité à 175 000 mètres carrés. Or, pour nous, rien ne permet de dire que cet objectif doit être abandonné aujourd'hui.

Regardons aussi ce que représente concrètement un immeuble sur l'Île, dont le dernier étage serait à 50 mètres de haut, comme le propose le protocole. Il faut se rappeler que le socle de l'Île se situe à sept mètres au-dessus du sol du Trapèze. De fait, un tel immeuble surplomberait de 25 mètres les bâtiments du quai Georges-Corse, soit l'équivalent de huit étages. De l'autre côté de la Seine, la construction atteindrait le sommet de la colline de Meudon. De toute façon, il est bien téméraire de vouloir réduire la définition d'un projet architectural ou d'urbanisme aux deux seuls critères chiffrés.

Aujourd'hui, à ce stade des discussions, contrairement à ce que nous avons entendu en commission et contrairement à ce que vous venez de confirmer à l'instant, et compte tenu des informations que nous avons eues par différents circuits, il semblerait en réalité que des désaccords subsistent avec les associations et les riverains, non seulement sur les détails de mise en œuvre, mais aussi sur les principes directeurs du projet. Quoi qu'il en soit, ces désaccords sont beaucoup trop importants pour être seulement qualifiés de « non substantiels », pour reprendre les termes de la délibération. Pour nous, le projet du protocole est déséquilibré, car il ignore les conditions exprimées par les associations et les riverains. Il n'est donc pas étonnant qu'ils ne veulent pas le signer en l'état actuel des choses.

Bien entendu, personne ne veut d'une concertation aux forceps. Prenons le temps de construire un véritable projet d'urbanisme qui réponde aux attentes des Bouloonnais. Un projet qui s'inscrit dans la continuité de l'environnement urbain qui caractérise notre Ville. Un projet qui soit respectueux du site que constitue la boucle de la Seine au pied des collines de Meudon. Cette opération d'urbanisme nous engage pour le long terme. Nous l'avons réussie sur le Trapèze. Ne manquons pas cette opportunité sur l'Île Seguin. Merci.

M. BAGUET : Merci, Monsieur LAURENCIN. Nous n'allons pas reprendre tous les très nombreux débats que nous avons déjà eus sur la situation. Je rappelle que j'ai quand même attendu des années et des années que quelqu'un veuille

bien me prouver par a+b qu'il était possible d'équilibrer les 180 millions d'euros déjà engagés ou dépensés par la collectivité, la Ville et la SAEM, avec 175 000 mètres carrés. Personne à ce jour n'a pu me prouver que cela était faisable. De fait, il faut bien trouver une solution réaliste qui prenne en compte à la fois l'aspect urbain du site et l'équilibre financier de l'opération. En clair, il faut faire des choix. Or, il est bien évident que, si l'on ne construit pas en hauteur, il faut construire au sol. Nous avons donc les avantages des inconvénients et les inconvénients des avantages. C'est en tout cas le principe d'un protocole. Dès lors, il s'agit de trouver le meilleur équilibre possible.

En ce qui concerne les deux points de blocage, je note au passage que *Le Monde* d'hier a annoncé que la Ville de Paris venait de délivrer un nouveau permis de construire pour édifier de nouvelles tours dans le XIII^e arrondissement, après celles du Triangle. Le journal titrait d'ailleurs : « Petit à petit, les Parisiens s'habituent aux tours ». Voilà le véritable problème. Arriverons-nous à construire les 70 000 logements souhaités par l'Etat en Ile-de-France sans faire de tours ? C'est un véritable sujet. Même l'ancien Préfet de région expliquait que nous serions obligés de construire des tours. Or, les Boulonnais n'en veulent pas. Toutefois, nous devons aussi respecter l'équilibre financier.

Certes, je veux bien accorder encore un peu de temps supplémentaire à cette opération. Simplement, je viens de vous rappeler les trois menaces. De plus, j'ai même oublié de vous parler d'une lettre du Préfet des Hauts-de-Seine du 18 septembre dernier, qui, comme par hasard, soulignait que la ville de Boulogne-Billancourt n'était pas à 25 % de logements sociaux. Je vous avoue que ce courrier me fait très peur. En effet, ce n'est pas le moment de compter le nombre de logements sociaux construits ou pas, d'autant que nous avons été plutôt bons sur ces dernières années puisque la ville est passée de 10 à 14 %. D'ailleurs, nous ne payons pas d'amende grâce à cela. Bref, j'ai reçu une lettre il y a quelques jours et le Président de la République explique aujourd'hui qu'il va confisquer des terrains. Je pense qu'il faut être raisonnable. J'en appelle d'ailleurs à la raison, aussi bien de la part des élus que des associations ou des riverains. Je viens de vous expliquer les trois menaces qui pesaient sur nous et qui se concrétisent un peu plus tous les jours. De fait, même si nous prenons encore du temps pour renégocier, ce n'est pas pour cela que nous trouverons une solution concernant l'équilibre financier et urbain de cette opération.

D'autre part, Monsieur LAURENCIN, vous ne pouvez pas dire que la tour de 110 mètres, réduite à 50 mètres, sera à la hauteur des collines de Meudon, puisque celle de 110 mètres était justement à ce niveau. Celle de 50 mètres se situera donc nettement en dessous. D'ailleurs, nous verrons exactement

ce que représente cette hauteur, puisqu'elle correspond au dôme de la cité musicale, dont le nid d'oiseau sera posé en octobre prochain. La hauteur de ce nid d'oiseau se situe en effet à 53 mètres. Nous aurons ainsi la référence maximum. Par ailleurs, Madame JAILLARD, je rappelle que la dernière hauteur de plancher de 50 mètres concernera l'ensemble de l'Ile. Nous l'avons même inscrit dans le protocole, car certains craignaient que nous fassions d'autres tours plus hautes à côté. En outre, il est fort probable que nous n'atteignons pas les 240 000 mètres carrés lorsque tout sera dessiné. Enfin, pour ce qui est du projet n°3, je rappelle une nouvelle fois que les Boulonnais ont voté. Ils avaient donc le choix. Par conséquent, nous n'allons pas modifier ce vote dans leur dos.

Bref, chacun doit faire des concessions. De plus, je ne suis même pas certain que nous respecterons l'équilibre financier avec ces 240 000 mètres carrés maximum ! Là encore, il faudra faire des choix, car ce projet prévoit un palais des sports et des cinémas. Or, il se peut que nous ne les fassions pas pour respecter cet équilibre. Nous en sommes tous conscient et je l'ai dit aux requérants. Nous serons sûrement amenés à modifier ce projet, alors même que la cité musicale sort de terre – je conçois d'ailleurs qu'il a peut-être besoin d'être affiné. Quoi qu'il en soit, nous devons envoyer un signal aussi bien à l'État qu'à nos partenaires. Nous devons montrer que nous sommes capables de nous mettre autour d'une table pour trouver la meilleure solution possible dans le respect de toutes les parties. Il ne doit pas y avoir de vainqueurs ou de vaincus dans cette opération, le principal étant de respecter l'intérêt général des Boulonnais. Je mets donc aux voix ce protocole transactionnel, sous réserve de tout ce que je viens de dire au préalable.

La délibération n°1 est adoptée à l'unanimité, les groupes LVC et UVPBB s'abstenant.

M. Pierre GABORIT n'ayant pas participé au vote.

2. DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE POUR PORTER LA CANDIDATURE DE LA COLLECTIVITÉ À LA PRÉSIDENTIE DE LA SPL - RÉMUNÉRATION DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

M. BAGUET : Je rappelle que nous avons transformé la SAEM en Société Publique Locale (SPL), pour nous mettre en conformité avec les recommandations de la Chambre régionale des comptes. Les actionnaires se sont d'ailleurs réunis en temps et en heure.

Aujourd'hui, je vous propose un changement de gouvernance.

J'ai donc demandé à Monsieur MOUGIN de se porter candidat comme Président Directeur Général (PDG) de la SPL, sachant qu'il était de tradition que cette fonction soit occupée par le Maire de Boulogne-Billancourt. D'ailleurs, Jean-Pierre FOURCADE fut PDG de la SAEM, de sa création jusqu'en 2008 et je lui ai ensuite succédé. Je vous propose donc que Monsieur MOUGIN accompagne la SPL dans les dernières réalisations à venir, et perçoive une rémunération conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur DUHAMEL.

M. DUHAMEL : Merci, Monsieur BAGUET. Lors du Conseil municipal du 9 juillet dernier, vous avez fait le choix de faire rentrer la minorité de la minorité dans la composition des organes de gouvernance de la nouvelle société. Il s'agissait d'un choix arbitraire et donc parfaitement prévisible. Toutefois, ce n'est pas parce qu'il est parfaitement prévisible que nous l'acceptons. De fait, la délibération relative à la gouvernance de l'ex-SAEM que vous nous proposez ce soir ne nous concerne pas. Par conséquent, nous ne prendrons pas part au vote et nous quitterons la salle pendant ce temps.

19h21 : Le groupe *UVPBB* quitte la salle.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il d'autres candidatures que celle de Monsieur MOUGIN ? (Il n'y en a pas). Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ? (L'ensemble du Conseil municipal accepte le vote à main levée). Qui est contre la candidature de Monsieur MOUGIN ? (Personne). Monsieur MOUGIN pourra donc se porter candidat à ce poste, puisque c'est le Conseil d'administration de la SPL qui élit le PDG.

D'autre part, je vous propose de remplacer Monsieur MOUGIN, en tant que membre titulaire pour représenter la Ville à l'assemblée générale, par Madame LAVARDE-BOËDA. Y a-t-il des oppositions ? (Il n'y en a pas). Je précise que Madame BELLIARD reste suppléante.

Je mets donc aux voix ces deux candidatures.

Ont obtenu :

**Pour le membre titulaire : Christine LAVARDE-BOËDA
44 voix élue**

**Pour le membre suppléant : Béatrice BELLIARD
44 voix élue**

Mesdames LAVARDE-BOËDA et BELLIARD sont désignées à l'unanimité.

La délibération n°2 est approuvée à l'unanimité, le groupe LVC s'abstenant.

19h24 : Retour dans la salle du groupe Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt.

3. LANCEMENT DE LA MODIFICATION DU DOSSIER DE RÉALISATION DE LA ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je rappelle que le dossier de réalisation fait partie de l'ensemble des documents contractuels et techniques qui organisent la réalisation de cette ZAC. Je précise également que la ZAC est avant tout fondée sur un plan d'aménagement de zone, qui lui ne change pas. En revanche, nous avons procédé depuis 2004 à différentes modifications à l'intérieur de ce plan, à la fois dans le contenu des opérations réalisées, dans leurs estimations monétaires, ou encore en termes de bilans financiers – je rappelle en effet que ces derniers ont évolué de CRACL en CRACL. De fait, nous devons désormais synthétiser l'ensemble de ces modifications passées et à venir puisque certaines n'étaient pas prévues initialement dans le document de 2004, dans un dossier de réalisation modifié. Enfin, outre les engagements du CRACL voté en juillet dernier et outre la délibération que nous venons d'approuver à l'instant, je précise que ce document lui-même réitère l'engagement de la Ville et de la SPL à appliquer les termes de l'engagement politique que ce dernier vient de vous expliquer.

En définitive, toutes ces modifications doivent être consignées dans ce document, que je vous propose d'approuver selon les modalités suivantes :

- Actualiser le programme des équipements publics en intégrant les modifications de programmes intervenues depuis 2006 ;
- Porter la surface de plancher de la ZAC sur l'île Seguin à 240 000 m² maximum ;
- Actualiser le bilan prévisionnel de la ZAC sur la base du CRACL de l'exercice 2014.

J'ajoute que l'article 2 stipule que la SPL Val-de-Seine Aménagement est chargée du lancement d'une étude d'impact en application du code de l'environnement, pour être en adéquation avec ce nouveau dossier de réalisation.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des travaux.

Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Le groupe *UVPBB* demande comment s'organise cette procédure. Il lui est exposé qu'il ne s'agit ni de modifier le programme ni de modifier le périmètre,

Séance du 24 septembre 2015

mais uniquement de modifier le dossier de révision pour le mettre en conformité avec les décisions prises, et notamment de porter l'île Seguin à 240 000 mètres carrés maximum. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas).

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité, le groupe UVPBB s'abstient.

4. ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - DSP DE CHALEUR ET DE FROID IDEX - AVENANT À LA CONVENTION TRIPARTITE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER L'AVENANT

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit d'une délibération relativement technique dans la mesure où l'avenant qui vous est présenté relève d'une convention tripartite entre la société Idex, notre délégataire pour le chaud et le froid sur la ZAC Seguin et une partie de la Ville, son crédit-bailleur Unifergie, et la Ville. Je rappelle en effet que dans le cadre des accords contractuels passés, la société Idex se capitalise auprès d'un crédit-bailleur, lequel récupère la pleine propriété pour un temps des emprises du réseau d'Idex. Le crédit-bailleur nous demande ensuite le transfert de propriété pour un temps donné, selon le programme défini initialement qui s'élève à 52 millions d'euros H.T. pour l'ensemble de la réalisation. Il s'agit donc de la troisième étape de cette opération.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

5. ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE - RUE DE MEUDON - DÉCLASSEMENT DU TRONÇON SUD, SIS ENTRE LE CARREFOUR AVEC LA RUE TRAVERSIÈRE ET LE CARREFOUR AVEC LE QUAI GEORGES-GORSE

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues. La portion de la rue de Meudon située entre la Seine et le carrefour de la rue Traversière sera directement impactée par le passage de la partie Est du futur parc de Billancourt, avec l'installation d'un terrain de rugby. Il convient donc de déclasser cette partie de la rue, qui faisait partie du domaine public, pour la passer dans le domaine privé, afin que le parc puisse installer son emprise et qu'il puisse être aménagé sur cette partie de la voirie.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

6. VENTE DU PATRIMOINE PRIVÉ - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER TOUS ACTES AFFÉRENTS

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous continuons notre politique de vente des éléments du patrimoine privé de la Ville qui n'ont pas d'intérêt particulier à être conservés, afin de dégager des liquidités et de dynamiser la gestion de nos biens. Concrètement, cette délibération concerne deux biens situés boulevard de la République et rue des Longs-Prés. Je rappelle que toutes ces ventes sont faites aux enchères par la Chambre de notaires.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

7. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN SITUÉ 21-23, RUE DU PORT ET 24-26, AVENUE DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY APPARTENANT À LA VILLE AU PROFIT DU DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'INSTALLATION DE LA BASE-VIE DU CHANTIER DE RESTRUCTURATION DU SITE DU MUSÉE-JARDIN DÉPARTEMENTAL ALBERT-KAHN - APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LADITE CONVENTION

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Dans le cadre de la construction du musée-jardin départemental Albert-Kahn, le Conseil départemental nous a demandé la possibilité d'installer l'emprise du chantier rue du Port pendant au moins deux ans, c'est-à-dire le temps de la durée du chantier. Par conséquent, nous mettons à disposition cette partie de la voirie publique, relative à cette opération d'intérêt général, puisque nous bénéficierons tous à terme du prestige de cette institution.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Je profite de cette délibération pour vous signaler que Monsieur BOLLORÉ m'a téléphoné pour m'annoncer qu'il avait signé l'achat des studios de Boulogne. Comme vous le savez, ce point nous opposait avec le propriétaire de ce lieu, puisque le promoteur qui l'avait acheté envisageait d'y faire une opération immobilière. Nous vous avons d'ailleurs demandé il y a deux ans de prendre une délibération sur un sursis à statuer pour bloquer cette opération. Quoi qu'il en soit, Monsieur BOLLORÉ, que je dois rencontrer prochainement, m'a garanti que les studios resteront bien à vocation cinématographique, même s'ils serviront de façon pérenne au groupe Canal+. De plus, il

se pourrait que certains lieux soient ouverts au public. Nous devons en débattre d'ici peu. C'est en tout cas une excellente nouvelle pour notre ville qui, de fait, va préserver son identité cinématographique.

8. CESSION DU TERRAIN NU SIS 21/23, RUE DU PORT ET 24/26, AVENUE DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY À SOGELYM DIXENCE

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit exactement du même quartier et du même endroit, puisqu'après le départ des installations de chantier de l'opération des jardins Albert Kahn, la Ville envisage la cession de ce terrain – qui fait partie de son domaine privé – à un promoteur, pour que celui-ci réalise une opération immobilière qui aura un double avantage. Premièrement, elle rapportera de l'argent dans les caisses et deuxièmement elle permettra de créer une entrée de ville sur cette zone, qui aujourd'hui n'est pas totalement satisfaisante en termes de morphologie urbaine.

Afin de parvenir à cette cession, nous avons mis différents promoteurs en concurrence. A ce titre, la société Sogelym Dixence s'est détachée par son offre. Il vous est donc proposé de la rendre attributaire de ce terrain, sachant que son offre s'élève à 2 200 euros du mètre carré. Pour mémoire, je rappelle que ce terrain était initialement destiné à être vendu à l'école Maïmonide pour y installer son lycée. Or, cette opération s'est avérée impossible pour des raisons pratiques et de sécurité. De plus, le tarif de 1,5 million d'euros proposé à l'époque était quasiment de nature dolosive. Aujourd'hui, il vous est proposé une acquisition de l'ordre de 4,4 millions d'euros, sachant que le promoteur nous versera la moitié de cette somme avant le 31 décembre de cette année, et qu'il accepte de porter la charge de ce terrain qui sera occupé pendant deux ans par le Conseil Départemental. A charge ensuite pour lui de procéder à une réalisation immobilière, une fois seulement que le terrain aura été dégagé. Voilà donc l'essence de cette délibération.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme DE MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Le groupe LVC vote contre. Le groupe UVPBB s'abstient. Avis favorable à la majorité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Abstention des groupes LVC et UVPBB. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Madame JAILLARD.

Mme JAILLARD : Il ne s'agit pas d'une question, mais d'une intervention, puisque cette parcelle avait pour vocation principale le logement et que la Ville va finalement y réaliser des bureaux. De fait, nous constatons qu'il est tout à fait possible de trouver des terrains pour réaliser des logements sociaux, lorsque vous insistez. En outre, cela montre bien que la Ville dispose aussi de parcelles, qui devraient normalement être dédiées à la construction de logements. Par ailleurs, comme cela était indiqué dans notre programme pour les dernières élections municipales, nous avions une seconde idée à vous soumettre pour trouver des idées d'emplacement afin d'y construire des logements – je rappelle en effet qu'il s'agit d'une des priorités de la Ville. Je pense notamment à la transformation de bureaux vacants. C'est pourquoi nous vous demandons de vous engager, à l'instar du processus dans lequel s'engage aujourd'hui la Ville de Paris qui va opérer la transformation de 250 000 mètres carrés de bureaux vacants en logements. Nous voyons donc ici le contre-exemple de vos craintes que vous exprimiez en début de Conseil, car il existe bien des terrains disponibles pour faire du logement à Boulogne-Billancourt. Cependant, la Ville préfère en faire des bureaux.

M. BAGUET : Merci. Il existe des endroits plus adaptés pour y faire des bureaux que des logements. Je rappelle à ce titre que l'équipe municipale précédente avait déjà engagé la rénovation de l'îlot De Lattre de Tassigny et de la rue du Port et que nous y avons réalisé des logements plutôt agréables. Néanmoins, comme ils se situent sur une avenue, les habitants ne peuvent même pas ouvrir leurs fenêtres. De plus, il n'existe aucune possibilité de parking sur cette portion. Bref, nous ne pouvons pas non plus faire du logement social n'importe où dans de mauvaises conditions. Il faut également penser aux personnes qui occuperont les lieux.

Dans le cas présent, il est vrai que nous réalisons une opération financière et je ne m'en cache pas, surtout entre 1,5 million d'euros en 2005 et 4,4 millions aujourd'hui. Je pense que cela fera du bien aux finances de la Ville, d'autant plus que l'acquéreur est prêt à en payer une grande partie avant la fin de l'année. Cette opération nous permettra notamment de faire face aux prélèvements décidés cet été dans le secret de quelques bureaux. Je rappelle par ailleurs qu'il avait été décidé de réaliser 420 000 mètres carrés de logements sur le Trapèze, ce qui n'est déjà pas si mal. Par ailleurs, nous allons bientôt passer le cap des 120 000 habitants et mon objectif n'est pas non plus d'arriver à 150 000 dans les années à venir, car cela deviendrait un véritable problème. D'ailleurs, nous avons déjà quelques nuisances de vie quotidienne avec 120 000 habitants. Il faut donc trouver le bon équilibre et je

pense que cette opération l'est dans tous les sens du terme. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 8 est adoptée à la majorité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant, le groupe La Ville Citoyenne votant contre.

9. APPROBATION DE LA MODIFICATION N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BOULOGNE-BILLANCOURT

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Ce n'est pas la première fois que nous passons ce type de délibération depuis 2008. Concrètement, il s'agit de modifier notre PLU qui a maintenant onze ans d'ancienneté. Ce document doit en effet évoluer, sachant qu'il comporte quelques coquilles que nous essayons systématiquement de corriger. De plus, nous avons besoin de ces modifications ponctuelles pour permettre certaines réalisations dans la Ville.

Dans les faits, la procédure veut qu'un commissaire enquêteur soit désigné et qu'il entende toutes les personnes ayant des choses à lui signaler sur ces modifications. Je précise d'ailleurs que les personnes publiques associées qui se sont réunies n'ont fait aucune observation particulière.

Cette délibération vous propose donc de toiletter quelques coquilles et de permettre à certains projets de pouvoir se réaliser, car les normes prescrites en 2004 n'ont plus de raison d'être et qu'elles bloquaient certaines opérations, notamment familiales. Je pense par exemple à une famille rue Bérenger qui ne pouvait pas agrandir son logement à cause d'une marge de recul qui en réalité n'a pas raison d'être. Je pense aussi à certaines élévations de filets de hauteur pour permettre une opération de logements sociaux. Je pense enfin aux autres modifications de toute nature, qui conduisent à ce que ce document ne fige pas certaines parcelles, car les prescriptions indiquées dans ce PLU les rendent purement et simplement inconstructibles.

J'ajoute que les grandes villes qui se sont dotées d'un PLU depuis le début du XXI^e siècle ont au moins une délibération visant à une modification ou une révision simplifiée tous les ans.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

10. RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT.

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous avons déjà mis en chantier cette révision générale du PLU lors d'une précédente délibération. Par ailleurs, ainsi que le Maire a déjà eu l'occasion de vous l'expliquer à de nombreuses reprises, les prescriptions de densification et d'augmentation des surfaces constructibles qui nous étaient imposées étaient peu compatibles avec notre volonté de modérer la densification de la population. C'est la raison pour laquelle nous avons stoppé la procédure de révision générale de notre PLU.

Aujourd'hui, compte tenu de la modification de l'environnement juridique, institutionnel et urbain que nous connaissons – qui a d'ailleurs été évoquée lors de la première délibération et qui a motivé notre volonté de repartir en discussion avec les associations pour le protocole –, il nous est apparu indispensable de mettre cette nouvelle procédure en chantier. Nous lançons donc cette opération aujourd'hui, afin de la mettre en chantier avant le 31 décembre prochain pour appliquer notre volonté politique de développement urbain. J'ajoute que la révision générale, que nous avons entamée, a d'ores et déjà permis de réaliser quelques études, d'entendre la population et de rencontrer les associations. Nous avons également procédé à des « marches de quartier » pour identifier certaines difficultés. De fait, nous allons de nouveau pouvoir exploiter ce travail dans le cadre de cette nouvelle étude.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Le groupe LVC regrette que les termes de développement durable ne figurent pas expressément dans les objectifs. Il est répondu que le PLU devait être grenellisé et qu'il portera bien des objectifs de développement durable. Le groupe LVC s'abstient. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame JAILLARD, puis Monsieur GABORIT.

Mme JAILLARD : Je formulerais simplement une remarque et une question. Dans le cadre du débat que nous avons

auparavant sur l'équilibre entre les bureaux et les logements, nous trouvons l'énoncé des objectifs de la révision du PLU intéressant, car il permet notamment d'assurer un équilibre habitat-emploi par une offre de logements diversifiée. Je précise par ailleurs que notre objectif n'est pas non plus d'atteindre 150 000 habitants, mais d'assurer déjà les services pour 120 000 Bouloonnais. Une telle population nécessite en effet des auxiliaires de vie ou encore des instituteurs et ces personnes ont elles aussi besoin de se loger – de préférence pas trop loin de leur lieu de travail. C'est pour cette raison que la Ville a besoin d'une offre de logements diversifiée. Nous sommes donc d'accord sur l'objectif évoqué dans cette révision de PLU.

Pour ce qui est de ma question, elle concerne l'intégration des dynamiques territoriales, et notamment la revalorisation des berges de Seine. A ce titre, nous nous souvenons du Conseil municipal du 18 décembre dernier, où vous aviez annoncé la création d'un comité de pilotage multipartite. Aussi, comme nous étions très favorables à ce projet, nous aimerions savoir où vous en étiez et si les choses se précisaient, et quand il serait possible de disposer de ces informations en Conseil municipal.

M. BAGUET : Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Contrairement à ce que l'on pourrait penser, cette délibération n'a pas grand intérêt. Pourquoi ? Parce que lorsqu'un Conseil municipal est renouvelé, il est d'usage de mettre le PLU en révision. Vous l'avez fait en 2008 et vous vous n'avez rien fait depuis, sauf quelques modifications partielles, dont certaines ont connu le sort tragique que nous connaissons tous. Vous mettez donc ce PLU en révision au moment même où nous allons perdre une partie de notre compétence d'urbanisme. De fait, dire que fixer les objectifs dans un texte va nous permettre de travailler les documents d'urbanisme – qui seront ensuite partagés entre les différents niveaux de la Métropole du Grand Paris – est un vœu pieu. Autrement dit, cette délibération ne sert uniquement qu'à annoncer des objectifs.

Par ailleurs, vous faites référence à la loi Grenelle II, qui a beaucoup d'importance sur les PLU dits désormais « grenellisés », car ces derniers doivent contenir des éléments prévus par cette même loi. Or, je constate que le grand absent de ces objectifs est précisément le développement durable, auquel étaient consacrés le Grenelle I et le Grenelle II. En définitive, vous annoncez des objectifs extrêmement généraux. Vous citez en effet l'attractivité économique de la Ville, la préservation et la mise en valeur du paysage naturel, l'intégration des dynamiques territoriales – ce qui au passage ne veut pas dire grand-chose –, la reconversion de l'Île Seguin – en quoi, nous ne le savons pas encore –

ou encore l'impact généré par la gare de la ligne 15 Sud du métro du Grand Paris. Vous ne dites donc aucun mot sur le développement durable, alors que ces éléments sont d'une grande importance dans un document d'urbanisme moderne. En effet, il faut s'assurer de pouvoir réaliser un certain nombre de grandes opérations, qui permettent par exemple de modifier la structure des voiries de la Ville. Cela permettra de créer des zones réservées pour ne pas étendre les problèmes de circulation et la largeur des trottoirs, de réfléchir à la constitution de sentes piétonnes à l'intérieur – ce qui conduit à ne pas délivrer de permis de construire dans des zones précises.

Bref, toutes ces choses sont extrêmement importantes, mais elles ne figurent pas dans les objectifs. Par conséquent, je veux bien voter cette délibération, qui à mon avis n'a pas grand intérêt, car il s'agit d'un vœu pieu, cependant je la voterai uniquement si vous rajoutez le développement durable, qui est le grand absent de vos objectifs.

M. BAGUET : Tout d'abord, Madame JAILLARD, j'apprécie que vous soyez d'accord avec nous sur l'objectif de cette délibération. En ce qui concerne la revalorisation des berges de Seine, je dois vous avouer que cela est compliqué, car nous ne sommes pas seuls. En effet, nous avons mis en place un comité de pilotage. D'ailleurs, si tout se passe très bien avec le Conseil départemental, il y a en revanche quelques institutions qui ne vivent pas très bien le fait d'avoir une réflexion en commun. Certains ont des prérogatives auxquelles ils sont très attachés. Je m'en suis même ouvert auprès du ministre des Transports. Bref, certains prennent des mesures dans tous les sens. Quoi qu'il en soit, j'espère que nous arriverons à nous mettre tous autour d'une table, de sorte à construire un véritable projet de revalorisation des berges, et de retour à l'accès au fleuve. Cela serait une bonne chose.

D'autre part, Monsieur GABORIT, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, quand vous dites que nous n'avons rien fait depuis la dernière révision du PLU en 2008, puisque nous avons justement commencé à travailler sur ce sujet au moment même où le SDRIF de la Région est arrivé. Or, celui-ci nous posait un certain nombre de problèmes, puisqu'il contenait les 65 000 logements en Ile-de-France dans ses objectifs, dont un nombre extrêmement important sur la commune de Boulogne-Billancourt. D'ailleurs, les objectifs du SDRIF nous auraient été imposés si nous avions été au bout de notre projet de révision du PLU de l'époque. Nous aurions alors été dans une totale densification de la Ville.

Heureusement pour nous, nous avons fait voter un SCOT au niveau du Syndicat mixte des Coteaux du Val-de-Seine, qui jusqu'à présent nous protégeait. Autrement dit, nous

avons préféré rester «dans notre coin», au lieu de densifier Boulogne-Billancourt.

Malheureusement, aujourd'hui, on nous a demandé de voir la compatibilité entre notre SCOT et le SDRIF. Il est d'ailleurs plus que temps de réagir, car – comme vous l'avez justement fait remarquer –, une partie de la compétence d'aménagement urbain risque de nous être confisquée. De plus, nous aurons bientôt un PLU territorial, et l'ensemble des communes de GPSO dont la plupart sont membres du SCOT, ont justement engagé la révision de ce dernier. De fait, si nous arrivons à nous mettre tous d'accord, nous pourrons ensuite revendiquer l'application de ces aménagements urbains sur le territoire de nos communes. En définitive, nous ne sommes pas dans une situation extrêmement confortable. Néanmoins, nous essayons de nous en sortir au mieux, de sorte à préserver les équilibres de nos territoires, sans non plus être dans l'illégalité avec les obligations de conformité du SDRIF et la grenellisation. À ce titre d'ailleurs, je suis tout à fait favorable à l'idée de rajouter l'objectif de développement durable dans ce plan. Cela ne me pose aucun problème. Je mets donc aux voix cette révision générale, sous réserve de rajouter une phrase concernant le développement durable.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

11. VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'EXERCICE 2015 RELATIVE AU BUDGET PRINCIPAL ET AUX BUDGETS ANNEXES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD) - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - REMISES GRACIEUSES - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SOLLICITER DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET SIGNER LES CONVENTIONS AFFÉRENTES

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Il s'agit là d'une décision purement technique, puisqu'elle reprend tout d'abord les résultats actés lors du vote du compte administratif 2014. Elle prend ensuite en compte les notifications reçues bien après la préparation et le vote du budget. Par exemple, la lettre notifiant le FSRIF de la Ville ne nous est parvenue que le 17 juin. Nous avons ainsi appris que la contribution de la Ville avait progressé de plus de 20 %, soit 700 000 euros de plus par rapport à nos prévisions, alors que le fonds n'a lui augmenté que de 8 %. Pour information, je rappelle que 700 000 euros représentent plus d'un point de tous les impôts collectés en 2015, puisque nous avons une prévision à 60 millions. Si j'ajoute à cela les notifications reçues par GPSO pour le FPIC et la notification reçue par la Ville pour la DGF, la diminution globale au titre de la péréquation

s'élève à 900 000 euros. Ce montant vient donc en plus de ce qui a déjà été acté lors du vote du budget primitif.

Cette décision modificative fait donc état de quelques ajustements techniques, comme par exemple les droits de mutation, puisque le dynamisme de la Ville, que nous avons déjà constaté en 2014, se poursuit en 2015. Cette tendance nous permet ainsi d'inscrire un million d'euros supplémentaire en recettes. En termes de dépenses, la majeure partie d'entre elles concerne les subventions aux associations, avec les 200 000 euros versés à l'ACBB au titre des excellents résultats sportifs et les 100 000 euros pour la Ville de Sousse. D'autre part, nous poursuivons nos efforts d'apurement des comptes de la Ville, notamment au titre des admissions en non-valeur et des créances éteintes. J'en profite d'ailleurs pour informer l'ensemble du Conseil municipal – puisque cette communication a déjà été faite en Commission des finances suite à une question – que, si nous pouvons nous étonner du montant élevé de dettes de certains de nos concitoyens, les 250 000 euros que nous injectons vont tout de même permettre d'apurer les créances éteintes jusqu'en 2004. J'ajoute qu'un travail important est actuellement en cours entre la direction des Finances et l'Espace Accueil des Familles pour engager une action en amont, de sorte à éviter que les familles ne continuent de s'endetter. Je précise en effet que la plupart d'entre elles ne sont pas toujours au courant du montant de leurs dettes auprès de la trésorerie. Il s'agit donc de prendre le problème à la base et non pas de continuer à apurer les comptes.

Enfin, pour compléter ce qui a été dit en commission des Finances concernant la section d'investissement, qui comporte certaines réductions des crédits de paiement actés lors du vote du budget, je rappelle que la Ville ne peut pas réaliser de travaux si les crédits ne sont pas inscrits à ce même budget. Or, lorsque nous préparons le budget en fin d'année, toutes les études ne sont pas encore réalisées. Toutefois, nous devons anticiper pour ne pas nous freiner. C'est notamment pour cette raison que les crédits de la direction de l'Éducation – pour lesquels la baisse était considérée comme importante – sont à mettre au regard de l'enveloppe totale, sachant que plus de deux millions de travaux ont tout de même été réalisés dans les écoles cet été. Concrètement donc, cette diminution de 750 000 euros s'explique par une meilleure passation des marchés pour 250 000 euros, et par la réduction du coût de construction des travaux compte tenu du contexte économique. Le reste se justifie soit par un report d'opération – parce que les bâtiments ont été occupés pour accueillir des centres de loisirs pendant les vacances –, soit parce qu'il est préférable de patienter un peu pour réaliser une opération couplée, plutôt que d'intervenir dans un bâtiment pour y revenir six mois plus tard.

Pour ce qui est du reste de la délibération, le point n° 4 indique uniquement la manière dont est ventilée la subvention actée lors du vote du budget primitif, dans le cadre du CLSPD. Le point n° 5 propose quant à lui d'autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil départemental pour l'Espace Santé Jeunes, pour l'Ordre de Malte et pour l'ASL. Enfin, le point n° 6 consiste à accepter le mécénat de la société Roche qui, dans le cadre de la campagne nationale Octobre rose illuminera l'hôtel de ville.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

Madame LAVARDE ayant répondu à l'instant aux questions liées à l'endettement, nous n'avons rien à rajouter sur le sujet. Toutefois, le groupe LVC souhaite avoir des précisions sur la SARL F. Avis favorable à l'unanimité. Le groupe LVC s'abstient.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe UVPBB s'interroge sur certaines diminutions. Il est apporté les précisions suivantes :

- Concernant la diminution de 2,1 millions d'euros du budget Rives de Seine, il s'agit d'un décalage de la TVA ;
- Concernant les travaux du stade Le Gallo, il s'agit d'un décalage dans l'appel de fonds de la part de la SPL. Il n'y a donc pas de retard dans la livraison des travaux ;
- Concernant les autres travaux, les précisions viennent d'être données par Madame LAVARDE-BOËDA.
- Concernant la diminution de 200 000 euros pour le foyer de l'Olivier, il s'agit d'un décalage sur 2016 de l'aménagement de coques livrées en VEFA.

Le groupe LVC demandera un vote par division indiquant qu'il est contre le point n° 1, car il a voté contre le budget initial. Sur le point n° 3, relatif aux subventions, il se décidera en séance en fonction des réponses apportées en commission. Il est répondu que certaines subventions sont inscrites dans la DM 1, car les dossiers n'avaient pas été déposés dans les temps pour figurer dans le budget initial. Le groupe LVC s'interroge également sur la subvention de 43 000 euros de la Maison du Droit (LMD). Il lui est répondu que la LMD est en cours de restructuration. Le groupe LVC s'interroge sur le montant élevé de certaines remises de dettes pouvant atteindre 20 000 euros. Il lui est répondu que l'on ne peut pas empêcher une famille de s'inscrire aux activités, quand bien même celle-ci aurait des impayés. Le groupe UVPBB s'abstient. Le groupe LVC vote contre les points 1 et 3. Avis favorable à la majorité.

Séance du 24 septembre 2015

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : J'ai entendu le rapporteur dire que le groupe LVC s'interrogeait sur la subvention de la LMD. Ne croyez-vous pas franchement qu'il y a déjà trop de signes abscons dans la vie publique pour ne pas donner aux groupes leur nom en toutes lettres ? Ce groupe s'appelle *La Ville Citoyenne*. Je souhaiterais donc que l'on continue à l'appeler ainsi, comme nous le faisons autrefois. Bref, ces groupes ont un sens et ils s'appellent ainsi. Je demande par conséquent qu'on leur restitue leur nom.

Indépendamment de cette irritation, nous avons effectivement un problème avec La Maison du Droit. En effet, nous constatons que des rallonges budgétaires lui sont constamment allouées depuis que cette structure existe. Cela montre très clairement qu'il existe un problème de mauvaise gestion. Certes, je ne fais pas plaisir à tout le monde en disant cela. Cependant, j'ai déjà participé auparavant à ce type de structure dans d'autres villes – je me souviens même être intervenu bénévolement pendant des années en tant que délégué de la Halde puis du Défenseur des Droits dans des locaux sommaires qui nous permettaient tout de même de recevoir les gens –, et nous ne rajoutions pas constamment des subventions. En outre, j'ai également mené un combat avec la Cour des comptes contre les fausses associations. Or, celle-ci en est une typiquement, car elle permet de détourner les règles de la comptabilité publique en passant par une association. J'ai même fait créer une structure pour éviter ce genre de chose en 1981 dénommée GIP (Groupement d'intérêt public).

En définitive, le plus simple serait de considérer qu'il ne s'agit pas d'une véritable association, mais d'un groupement d'intérêt public, avec des partenaires autres que la Ville pour faire fonctionner ce type de structure, et d'avoir enfin une vraie comptabilité qui permette d'éviter les dérives, car cela n'est pas sérieux. De plus, comme il s'agit d'une structure importante, elle doit avoir une réputation sans tâche. Je demande donc, indépendamment du fait que nous voterons contre cette subvention et donc contre le point n° 3, que l'on «rectifie la donne» et que l'on transforme cette association, qui n'en n'est pas une, en groupement d'intérêt public.

Enfin, nous demandons également un vote séparé pour l'article 1, puisque nous avons effectivement voté contre le budget primitif. En effet, dès lors que, selon la formule consacrée, «le budget supplémentaire ne modifie qu'à la marge le budget primitif», il est tout à fait logique que nous votions contre cette partie du budget supplémentaire. A ce titre d'ailleurs, et après avoir regardé dans les budgets annexes, j'ai constaté avec tristesse que le budget annexe

du TOP faisait l'objet d'une véritable liquidation judiciaire, puisqu'il n'y avait que des zéros à toutes les lignes. Monsieur le Maire, vous avez assassiné le TOP et je vous le reprocherai pendant très longtemps. En effet, vous lui avez coupé les moyens d'exister, pour contraindre ensuite son directeur à partir. Vous avez fait là une mauvaise action, qui se traduit non pas par un bilan économique, mais par un dépôt de bilan, puisque vous avez mis en totale déshérence cette entité qui fonctionnait si bien. Merci.

M. BAGUET : Merci. En ce qui concerne La Maison du Droit, je vous signale que cette structure a été construite en parfaite intelligence avec le président du Tribunal de grande instance de Nanterre, qui souhaitait justement que cette association soit reconnue comme un Point d'Accès aux Droit Départemental (PADD). Or, nous devons recevoir quelques petites subventions de l'Etat. De fait, ce serait une bonne chose si vous pouviez intervenir auprès du Garde des Sceaux. Autrement dit, nous payons en attendant toujours les aides de l'Etat. De plus, le président du Tribunal de Grande instance m'a dit qu'il n'avait pas non plus les moyens de nous aider. Par conséquent, aidez-nous et nous n'aurons pas à revoter des subventions complémentaires. Je précise également qu'il s'agit d'une subvention exceptionnelle et que celle-ci s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation. Par ailleurs, comme la Ville met à disposition des agents municipaux, il nous appartient d'assumer le fonctionnement de cette structure. Je rappelle à ce titre que cette Maison du Droit fonctionne très bien, puisqu'elle reçoit plus de 700 contacts par mois. J'en profite au passage pour remercier le CDIFF qui a accepté de s'y installer. Au final, nous aurons donc réussi à installer tout le monde, y compris l'association pour le logement, l'Adil 92. Bref, ce service fonctionne très bien auprès de nos concitoyens. Il est donc normal que la Ville mette le budget nécessaire à son bon fonctionnement. Le président est totalement bénévole, et la trésorière – qui est une de vos consœurs, Maître – est également très efficace. Ces personnes consacrent donc beaucoup de leur temps à ce bon fonctionnement et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Enfin, je ne reviendrai pas sur vos propos concernant le TOP, car je préfère ne pas reprendre ce débat. Je vous signale simplement que nous avons transféré une partie de l'activité théâtrale au Carré Belle-feuille, qui rencontre un succès bien au-delà du TOP. Nous en reparlerons d'ailleurs plus tard, puisque vous avez posé une question orale sur ce sujet.

En ce qui concerne les votes, êtes-vous d'accord pour faire un vote global sur la DM 1 ? (L'ensemble du Conseil municipal accepte cette proposition).

Article 1 : Cet article est adopté à la majorité, les groupes *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* et *La ville citoyenne* votant contre ;

Article 2 : Cet article est adopté à l'unanimité ;

Article 3 : Cet article est adopté à l'unanimité, le groupe *La ville citoyenne* s'abstenant ;

Article 4 : Cet article est adopté à l'unanimité ;

Article 5 : Cet article est adopté à l'unanimité ;

Article 6 : Cet article est adopté à l'unanimité ;

Article 7 : Cet article est adopté à l'unanimité ;

Article 8 : Cet article est adopté à l'unanimité ;

Article 9 : Cet article est adopté à l'unanimité ;

Article 10 : Cet article est adopté à l'unanimité.

La délibération n° 10 est adoptée à la majorité.

12. AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2016 JUSQU'À L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 ET IMPUTATION DES BIENS DE FAIBLE VALEUR EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Là aussi cette délibération comporte deux points très techniques. Tout d'abord, le point n° 1 vise à pouvoir poursuivre le fonctionnement de la vie municipale dans l'attente du vote du budget. Le point n° 2 liste quant à lui les biens inférieurs à 500 euros que nous imputons en section d'investissement, sachant qu'il faut prendre cette délibération tous les ans.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La ville citoyenne* vote contre. Avis favorable à la majorité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Je précise qu'il s'agit uniquement d'un vote de principe. Comme vous le savez, nous sommes favorables à ce que le budget soit adopté en fin d'année, avant le début de l'exercice. Par conséquent, le système qui consiste à voter «des douzièmes provisoires» ne nous paraît pas être une bonne méthode. Nous voterons donc contre pour des raisons de principe, tout en comprenant que vous soyez obligés de le faire.

M. BAGUET : Merci. Je mets aux voix.

La délibération n° 12 est adoptée à la majorité.

13. ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE - ILOTS A2F, A3E, B3F ET B3G - RÉAMÉNAGEMENT D'EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR PARIS HABITAT OPH - MODIFICATION DES GARANTIES D'EMPRUNTS COMMUNALES - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Par trois délibérations, la Ville avait garanti à hauteur de 100 % des prêts sollicités par Paris Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la réalisation de logements sociaux sur le Trapèze. Or, cette société a souhaité renégocier ces prêts, étant donné le contexte de baisse des taux. Elle a ainsi réussi à obtenir des prêts plus avantageux auprès de la Caisse d'Épargne, qui lui permettent de réaliser environ 950 000 euros d'économies. Il appartient donc à la Ville de délibérer sur les nouvelles caractéristiques de ces emprunts, sachant que nous vous proposons de maintenir la garantie à 100 %, de manière à pouvoir bénéficier d'un droit de réservation de 10 logements.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

14. ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE - LOT B5C - ACQUISITION EN VEFA DE 91 LOGEMENTS SOCIAUX PAR LA SA D'HLM VILOGIA - SUBVENTION POUR SURCHARGES FONCIÈRES- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

La société Vilogia sollicite une subvention de 500 000 euros auprès de la Ville pour la réalisation de 91 logements sociaux sur la ZAC. En contrepartie de sa participation financière, et, ultérieurement, de la garantie qui vous sera proposée, la Ville bénéficiera d'un droit de réservation de 19 logements.

Séance du 24 septembre 2015

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La ville citoyenne* s'abstient. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15. DÉPLOIEMENT DE LA DÉMATÉRIALISATION ET DU CONTRÔLE DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES - AVENANT À LA CONVENTION

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération s'inscrit à la fois dans la démarche de dématérialisation du Conseil municipal et de certification des comptes de la Ville, puisqu'il s'agit d'autoriser le Maire à signer un avenant à la convention passée entre la Ville et la préfecture des Hauts-de-Seine pour la télétransmission des maquettes budgétaires.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La ville citoyenne* s'abstient. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

16. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire. Cette délibération porte sur trois points. Comme d'habitude, le premier concerne l'actualisation du tableau des effectifs et 34 postes budgétaires sont concernés. Le deuxième porte quant à lui sur le renouvellement de contrats d'agents contractuels. Enfin, le point n° 3 concerne le

remplacement de l'indemnité exceptionnelle compensatrice de la contribution sociale généralisée instituée en mars 1997, qui avait à l'époque pour objet de compenser un éventuel effet négatif sur la rémunération des agents par le transfert de la cotisation maladie sur la CSG. Aujourd'hui, cette indemnité disparaît, puisqu'un nouveau texte est entré en vigueur le 1^{er} mai 2015. Ce dernier prévoit la possibilité d'une indemnité de substitution dégressive, sachant que ce versement est conditionné par une décision du Conseil municipal.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La ville citoyenne* estime qu'il y a une ambiguïté entre le renouvellement d'agents et le renouvellement de contrats d'agents. Il lui est répondu qu'il s'agit de renouvellements de contrats, tous les agents étant déjà en poste. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

17. OCTROI DE PROTECTIONS FONCTIONNELLES

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Il s'agit d'accorder la protection fonctionnelle aux agents de la Ville ayant subi des violences ou des agressions dans le cadre de leur mission. Douze dossiers vous sont aujourd'hui proposés.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

Le groupe *La ville citoyenne* précise qu'il votera pour cette délibération, mais il souhaite savoir pourquoi il y a autant de protection fonctionnelle. Madame GODIN explique que le choix a été fait de regrouper les demandes de protection dans une même séance. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Même remarque du groupe *La ville citoyenne*. Le groupe *La ville citoyenne* vote contre. Le groupe *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* s'abstient. Avis favorable à la majorité.

M. BAGUET : Merci. Je dois m'absenter, car je suis concerné par cette délibération. Je vous propose que Monsieur MOUGIN préside le Conseil.

20h15 : Présidence assurée par Monsieur MOUGIN.

M. MOUGIN : Y a-t-il des questions ? Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : J'aimerais tout d'abord savoir si Monsieur Thierry S. était Monsieur SOLÈRE. Je posais simplement cette question pour vous faire sourire. En revanche, je suis surpris du nombre de demandes de protection fonctionnelle. Certes, elles sont de droit, dès lors que les élus ou les fonctionnaires sont dans l'exercice de leur fonction et sont à l'origine d'une procédure. Cependant, je ne comprends pas qu'il y en ait autant. En effet, il y aurait d'un seul coup onze agents de la police municipale qui se seraient fait traiter de noms d'oiseaux dans la rue à cause de contraventions. Cela me paraît tout de même surprenant. Personnellement, j'ai plutôt le sentiment qu'on les a incités à porter plainte pour demander ensuite la protection fonctionnelle. Je suis persuadé qu'il s'agit de la véritable raison, d'autant plus qu'aucun d'entre eux n'a été victime de violences. Ce sont uniquement des violences verbales. Par conséquent, si l'incivilité se répand à ce point, il faut alors déposer des plaintes constamment. Dans ce cas, il y en aurait onze à chaque Conseil municipal. Bref, je pense que l'on veut attirer l'attention et faire une grande démonstration. De plus, les finances de la Ville risqueraient d'être en péril s'il fallait payer les honoraires de onze avocats tous les mois. Ceci dit, nous voterons pour, même si nous nous étonnons de ce flot gigantesque de plaintes de fonctionnaires de police.

M. MOUGIN : Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Monsieur COHEN.

M. COHEN : Nous savons que la protection fonctionnelle est définitive et permanente comme un droit autorisé. Pour autant, quelle en est la limite ? S'il s'agit d'un geste grave, la Ville est effectivement tenue d'être responsable et elle doit offrir la protection fonctionnelle. Or, à partir du moment où il s'agit d'un droit permanent et définitif, je crains que nous n'aboutissions à une inondation de plaintes pour des raisons extrêmement variées, qui doivent néanmoins rester sous l'autorité de la Municipalité, de telle façon à ce qu'elle soit discriminante à l'égard du bien-fondé ou non du dépôt de la plainte. Voilà pourquoi je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. MOUGIN : Je pensais qu'il s'agissait d'une délibération classique car ces choses sont absolument connues par tous les juristes. J'ai d'ailleurs été moi-même avocat de fonctionnaires qui avaient fait l'objet de faits répréhensibles dans d'autres communes. Je rappelle que cette protection est uniquement allouée si des poursuites sont engagées, sachant que la plainte ne vaut pas poursuite – excepté dans certains cas. Bref, il s'agit d'une chose tellement classique que je suis surpris d'avoir un débat aussi long sur ce sujet, alors que nous ne l'avons pas forcément sur des choses plus fondamentales. Monsieur DUHAMEL.

M. DUHAMEL : J'aimerais simplement poser une question, afin de ne pas prolonger ce débat, que vous trouvez déjà trop long. Les points 1 à 10, plus le point 12, opposent bien des agents de la Ville à des personnes extérieures ? Il s'agit d'incivilités, d'agressions, d'injures, que sais-je ? De fait, les agents de la Ville ont porté plainte et on leur accorde la protection dans ce cadre. Est-ce bien cela ? Cependant, le point 11 concerne une situation interne à la Ville, puisqu'un agent a déposé une plainte contre d'autres personnes ayant autorité au sein de la Ville. Est-ce bien cela ? Par conséquent, comme nous avons deux types de situation qui ne sont pas exactement symétriques, je m'abstiendrai. En effet, je trouve quelque peu étrange la situation du point 11. Autrement dit, je m'abstiendrai non pas parce que je n'approuve pas que l'on accorde la protection fonctionnelle aux agents de la Ville, mais parce que je considère que nous devrions l'accorder à tous.

M. MOUGIN : Dans ce type de situation, le critère est de savoir si l'action qui doit être défendue et qui doit motiver l'allocation de la protection fonctionnelle est détachable ou non de l'exercice, soit professionnel, soit de la mission conférée par le mandat. En l'occurrence, lorsqu'un fonctionnaire se fait agresser dans l'exercice de son métier, cela est non détachable de ses missions. De la même façon, si un élu ou un directeur se voit délivrer une assignation ou une citation à comparaître parce qu'on lui reproche d'avoir commis des actes délictuels dans le cadre de l'exercice soit de son mandat, soit de sa profession, cela n'est pas non plus détachable de la fonction. C'est en tout cas ce critère que le droit public suit dans le cadre de la protection fonctionnelle. Je ne vois donc pas pourquoi il y aurait une différence. En définitive, il s'agit d'octroyer la protection fonctionnelle à des personnes ayant fait l'objet de poursuites dans l'exercice de leur métier ou de leur mandat au sein de la Ville de Boulogne-Billancourt. Madame GODIN.

Mme GODIN : Je souhaitais simplement répondre à Monsieur GABORIT qui parle de «flots gigantesques». Je rappelle que nous parlons simplement de douze dossiers sur une année. Il ne s'agit donc pas d'un flot gigantesque, compte tenu du

nombre d'agents que compte la Ville. Je pense notamment aux agents qui travaillent sur la voie publique et qui sont souvent pris à partie d'une façon violente et agressive. De fait, il paraît normal que nous puissions leur octroyer cette protection.

M. MOUGIN : Merci. Je vous propose de mettre cette délibération aux voix.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité, le groupe Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

20h24 : Reprise de la présidence par Monsieur BAGUET.

18. ADHÉSION DE LA VILLE À L'ASSOCIATION DES VILLES POUR LE VOTE ELECTRONIQUE (AVVE)

M. Michel AMAR, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues. A ce jour, 64 communes sont équipées, en France, en machines électroniques pour les opérations électorales. La Ville a adopté cette technologie depuis 2007, générant pour les électeurs un vrai confort d'utilisation, une fiabilité des résultats et une rapidité du dépouillement, tout en permettant de réaliser de substantielles économies.

Créée le 1^{er} décembre 2014, l'Association des Villes pour le Vote Electronique (AVVE), présidée par Claude CAPILLON, Maire de Rosny-sous-Bois, a pour finalité la levée du moratoire pour permettre à d'autres villes de recourir au vote électronique si elles le souhaitent, et pour éviter aux villes utilisatrices un retour aux urnes « papier ». En effet, un rapport sénatorial du 9 avril 2014 a, d'une part, proposé le maintien du moratoire du ministère de l'Intérieur instauré depuis les élections présidentielles de 2007 et, d'autre part, a recommandé d'abandonner les scrutins multiples sur les machines à voter.

L'AVVE réunit aujourd'hui 19 villes adhérentes dont trois villes de GPSO (Issy-les-Moulineaux, Sèvres, Ville-d'Avray). Le coût d'adhésion annuel est faible (300 €) et chaque ville adhérente doit désigner un binôme de deux représentants, à savoir un élu et un fonctionnaire territorial (avec possibilité de suppléance pour chacun). Seul l'élu est habilité à voter pour le compte de sa collectivité.

Pour la désignation des élus titulaires et suppléants, le Conseil municipal peut décider à l'unanimité, en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de ne pas recourir au scrutin secret.

Pour la désignation des membres de l'administration, je propose que la Ville soit représentée par le directeur général adjoint des services et le directeur en charge du secteur. Il vous est donc proposé d'adhérer dès maintenant à cette association. Merci.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

Etant opposé aux machines à voter, le groupe *La ville citoyenne* vote contre par principe. Avis favorable à la majorité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La ville citoyenne* vote contre. Le groupe *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* s'abstient. Avis favorable à la majorité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Je comprendrais à la limite que l'on adhère à une association parce qu'elle peut avoir un rôle technique d'amélioration du service rendu, d'optimisation d'un instrument ou de maîtrise des coûts. Or, ce n'est pas du tout le cas. Pourquoi adhérons-nous à cette association ? Cela est marqué en toutes lettres – j'ai d'ailleurs été stupéfait lorsque je l'ai lu. Parce qu'elle peut faire du lobbying. Autrement dit, nous adhérons à une association pour faire du lobbying auprès des autres villes pour l'utilisation des machines à voter ! Mais au nom de quoi faisons-nous cela ? Sommes-nous investis d'une mission divine qui consisterait à prêcher les machines à voter dans toutes les villes de France ? De quoi nous mêlons-nous ? De plus beaucoup de villes n'ont pas recours à ce mode de vote, certaines d'entre elles y ayant parfois renoncé, y compris au sein de GPSO, précisément parce que les citoyens protestaient.

Le vote est une cérémonie démocratique. Il existe en effet une sorte de communion qui a son véritable intérêt lorsque les bulletins sont dépouillés. Je rappelle que la République est aussi faite de symboles. Or, celui du vote est un symbole important. Le fait qu'une machine « crache » un ticket sur lequel il faut apposer une signature n'est pas digne d'une opération de vote. Je veux bien que cela génère quelques économies, mais la démocratie vaut bien certains coûts que nous pouvons assumer. Bref, nous sommes contre les machines à voter car elles dénaturent l'acte démocratique du vote. Par conséquent, si vous faites du lobbying pour les machines à voter, nous ferons du lobbying contre ces machines. Nous estimons en effet que vous n'êtes pas

dans votre rôle en adhérant à une association pour faire du lobbying pour ce genre de machine. Dit autrement, ce n'est pas le rôle de Boulogne-Billancourt de prêcher la bonne voie démocratique aux autres communes de France.

M. BAGUET : Monsieur GABORIT, effectivement, la phrase est peut-être maladroite. Cependant, vous en détournez l'esprit car l'idée est la suivante : plus il y aura d'adhérents à cette association, plus elle pourra peser. En outre, je rappelle que le problème est technique puisque le ministère de l'Intérieur de l'époque avait incité les villes à acheter ces machines, ce qui fut notre cas. Elles coûtaient environ 500 000 euros. C'était donc une bonne décision. Or, la société qui entretient ces machines se demande si elle doit continuer à en fabriquer, car elle n'est pas certaine que le ministère proroge la possibilité pour les villes de les utiliser. Nous n'aurions alors plus de pièces détachées et nous nous retrouverions coincés. Il faut par conséquent que le ministère de l'Intérieur assume ses responsabilités et qu'il fasse savoir si ces machines sont autorisées ou non. On peut en effet comprendre que cet industriel ne se lance pas dans la construction de nouveaux appareils s'il n'a pas la garantie d'une certaine pérennité. Voilà pourquoi nous sommes un certain nombre de maires – toutes tendances politiques confondues – à avoir évoqué ce sujet et avons considéré qu'il fallait peut-être interpellier ce ministère de façon solennelle pour qu'il donne sa réponse. De plus, le vote électronique est de plus en plus répandu. Il représente l'avenir, à l'image de la dématérialisation de notre Conseil municipal et du Conseil départemental. Bref, cette option me paraît être de bon aloi. Je mets aux voix.

La délibération n° 18 est adoptée à la majorité, le groupe La ville citoyenne votant contre, le groupe Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant (sauf M. Jean-Michel COHEN).

M. BAGUET : Monsieur DUHAMEL, je vous donne la parole.

M. DUHAMEL : Chacun peut avoir sa propre opinion sur ce sujet. Monsieur GABORIT vient d'ailleurs d'expliquer pourquoi il était favorable aux formes de scrutins antérieures. Pour ma part, lorsque j'ai exercé mes fonctions de Maire et qu'il y a eu des élections municipales, j'avais pris soin de rétablir le vote papier. Cela vous donne une indication de ce que je pense du lien démocratique au moment de l'expression du scrutin. Pour autant, je reconnais que c'est une affaire d'opinion. L'explication de notre abstention est donc liée à cette position personnelle que j'avais exprimée à l'époque sous cette forme.

M. BAGUET : Ce n'est tout de même pas moi qui ai acheté les machines. D'ailleurs, je n'étais même pas élu à l'époque. Nous devons maintenant désigner deux représentants. Je vous

propose de mettre le maire-adjoint chargé de l'Informatique, Monsieur MARQUEZ, et le maire-adjoint chargé des Affaires générales, Monsieur AMAR. Y a-t-il d'autres candidatures ? (Il n'y en a pas). Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ? (L'ensemble du Conseil municipal accepte le vote à main levée).

Ont obtenu :

Pour le candidat titulaire : Jean-Claude MARQUEZ

48 voix élu

Pour le candidat suppléant : Michel AMAR

48 voix élu

Messieurs MARQUEZ et AMAR sont donc désignés à l'unanimité.

19. « RELAIS ASSISTANTS MATERNELS » – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES DEUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE

Mme Marie-Anne BOUÉE, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues. La Ville de Boulogne-Billancourt possède deux Relais des Assistants Maternels. Un situé rue Marcel-Dassault et l'autre au 32, place des Ailes. Concrètement, il s'agit d'autoriser le Maire à signer la convention d'objectif et de financement, avec la Caisse d'Allocation Familiale pour la période 2015-2018.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de
la commission des Affaires générales et sociales :**
Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des
Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).
Je mets aux voix.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

20. EQUIPEMENT PETITE ENFANCE RUE YVES-KERMEN, QUARTIER SEGUIN-RIVES DE SEINE «A4» - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE

Mme Marie-Anne BOUÉE, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues. Par délibération du 21 février 2013, le Conseil municipal a approuvé le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du futur équipement petite enfance situé rue Yves-Kermen, quartier Seguin-Rives de Seine (îlot A4) à Boulogne-Billancourt. L'ouverture de ce futur équipement petite enfance d'une capacité de 60 places est prévue pour septembre 2016.

Au terme des délais de remise des plis fixés par l'avis de publicité, la commission compétente en matière de délégation de service public a déclaré recevables neuf candidatures. Après analyse, huit d'entre elles ont été admises à présenter une offre. Six réponses ont été reçues.

Après analyse approfondie des dossiers et des caractéristiques de chacun des projets présentés, la commission a décidé d'admettre quatre des six candidats pour la phase de négociation. A l'issue des discussions conduites avec les candidats par les représentants désignés à cet effet par le Maire, la proposition émanant de la société *Les petits chaperons rouges* a été retenue.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :
Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : J'ajoute que Madame BOUÉE est très attentive sur ce sujet. D'ailleurs, nous avons enregistré 500 demandes de places en crèche cette année sur le quartier du Trapèze et du Pont de Sèvres, ce qui démontre le rajeunissement et le dynamisme de ce secteur.

21. ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE - LOT YD - CONSTRUCTION DE 55 LOGEMENTS SOCIAUX PAR EFIDIS - DROITS DE RÉSERVATION - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

M. Léon SEBBAG, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire. Le bailleur social Efidis sollicite une subvention de la Ville à hauteur de 275 000 euros en vue du financement d'une opération d'acquisition en VEFA de 55 logements PLAI, PLUS et PLS. Par ailleurs, la Ville bénéficiera d'un droit de réservation de douze logements, au titre de sa participation financière et de garantie des emprunts, qui fera l'objet d'une prochaine délibération. Les douze logements concernés sont trois T2, quatre T3, quatre T4 et un T5.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

Comme pour la délibération n°14, le groupe *La ville citoyenne* précise qu'il votera pour cette délibération, mais souhaite connaître les modalités d'attribution des logements sociaux et participer aux commissions d'attribution. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Vous noterez, Monsieur GABORIT, qu'il s'agit tout de même de la troisième délibération où nous garantissons des logements sociaux. Je mets aux voix.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

22. BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE - APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER

Mme Ségolène MISSOFFE, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues. La Bibliothèque nationale de France (BnF) et la médiathèque Françoise-Sagan (Paris) ont lancé fin 2014 un appel à initiatives de numérisation concertée des imprimés en littérature pour la jeunesse.

La médiathèque Landowski, qui possède d'importantes collections patrimoniales pour la jeunesse, a souhaité

répondre à cet appel en février 2015.

A l'issue du processus de sélection, le dossier de candidature de la Ville a été retenu par les organisateurs. La médiathèque Landowski fait partie des huit lauréats (sur quatorze candidats) de cet appel à projets. Parmi eux, se trouvent de grandes institutions telles que les bibliothèques municipales de Marseille et Nice, ou encore les bibliothèques universitaires de Strasbourg, Lyon et Toulouse.

La médiathèque a proposé une liste de références appartenant au domaine public et jamais numérisées, issues des collections Jeunesse du fonds historique. Ce corpus est constitué essentiellement de livres de prix remis aux élèves méritants lors des cérémonies de fin d'année et légués à la bibliothèque au cours de son histoire. Pour le reste, il s'agit d'ouvrages remarquables par leur illustration, hérités de la section jeunesse initiale de la bibliothèque ou acquis ces dernières années.

Aussi, afin de mettre en œuvre ce projet, il vous est proposé d'approuver la convention annexée qui prévoit les conditions de ce partenariat entre la Ville et la BnF et d'autoriser le Maire à la signer.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

23. COURS DE BRIDGE DISPENSÉS PAR L'ASSOCIATION BRIDGE ET LOISIRS BOULOGNE-BILLANCOURT AUX ENFANTS DES ALSH ÉLÉMENTAIRES GLACIÈRES ET BIODIVERSITÉ - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE

M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues. Le centre de loisirs Glacières expérimente gracieusement l'apprentissage du bridge une fois par semaine pendant la pause méridienne depuis 2013, par le

biais de l'association Bridge et loisirs. Comme ce bilan est très positif, nous vous proposons de prolonger ce partenariat en l'élargissant au centre de loisirs Biodiversité, pour les enfants volontaires depuis le CE2 jusqu'au CM2, toujours durant la pause méridienne. Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à signer les conventions y afférant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

24. ESPACE SANTÉ JEUNES DE BOULOGNE BILLANCOURT - CONVENTION AVEC DES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LESDITES CONVENTIONS AINSI QUE LES AVENANTS ÉVENTUELS

M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, rapporteur

Il s'agit d'une délibération traditionnelle que nous prenons tous les ans. Elle concerne le partenariat de l'Espace Santé Jeunes, avec nos quatre collèges et nos deux lycées, pour des programmes d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, à destination des élèves de troisième. Je précise qu'il y aura d'autres interventions, notamment sur la prévention du harcèlement en milieu scolaire. Il s'agit donc de renouveler cette convention.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.

25. PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'ANNÉE 2015. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DE FINANCEMENT CORRESPONDANTE

Mme Agathe RINAUDO, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il vous est proposé dans cette délibération d'approuver la participation de la Ville au fonds de solidarité pour le logement (FSL) des Hauts-de-Seine pour l'année 2015. L'action du fonds consiste notamment à l'octroi d'aides pour l'accès au logement ou le maintien dans les lieux des familles en difficulté, et ce dans le but de s'assurer de leur insertion durable.

Le financement du fonds est assuré en grande majorité par le Département. Les autres collectivités territoriales, les bailleurs publics et privés, ainsi que les personnes morales concernées (CAF, associations, distributeurs d'eau et d'énergie...) peuvent également participer au financement de ce fonds.

Depuis 1994, la ville de Boulogne-Billancourt a décidé de participer au financement du FSL des Hauts-de-Seine. La participation financière des communes se calcule sur la base d'un montant par habitant qui a été fixé à partir de 2010 par le Comité de pilotage du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), à 0,15 euros. La participation de la Ville en 2014 a ainsi été de 17 427,92 euros en prenant comme référence les chiffres de population qui découlent du recensement de 2009.

Pour l'année 2015, les bases de calcul restent identiques avec la prise en compte des chiffres de recensement 2011. Après indexation calculée sur l'indice des prix à la consommation (IPC) + 0,3 %, le montant de la participation de la Ville est en très légère hausse par rapport à 2014 (+217,16 euros), et s'élève à 17 645,08 euros.

La gestion financière du fonds a été déléguée à la Caisse d'allocations familiales (CAF).

L'instruction et la gestion administrative des dossiers liés aux mesures relatives à l'accès au maintien et à l'accompagnement social concernant le logement sont assurées par les services de la Ville, tandis que l'instruction et la gestion administrative des dossiers liés aux aides aux impayés d'énergie sont assurées par le CCAS.

En 2014, pour le volet logement, la commission plénière du FSL de Boulogne-Billancourt a examiné les demandes présentées par 108 familles, et accordé 115 529 euros d'aides (184 dossiers ont été examinés, une famille pouvant faire l'objet de plusieurs demandes).

Pour le volet énergie, la commission de Secours du CCAS a examiné 251 demandes et accordé pour 50 233 euros d'aides.

Il vous est donc proposé d'approuver la participation de la Ville au financement du fonds de solidarité pour le logement des Hauts-de-Seine pour l'année 2015 (soit un total de 17 645,08 euros pour le volet logement) et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite de financement correspondante avec le CCAS, et le Département.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.

26. CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE COOPÉRATION AVEC LA VILLE DE SOUSSE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE LA SIGNER LA CONVENTION

M. Vittorio BACCHETTA, Conseiller municipal, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je vous propose de concrétiser l'élan de solidarité que nous avons manifesté en juillet dernier pour notre ville jumelle de Sousse meurtrie par un attentat terroriste. Ce deuxième attentat en Tunisie depuis mars 2015 avait un double objectif : déstabiliser le nouveau régime démocratique en provoquant une dérive sécuritaire et faire chuter l'activité touristique pour compromettre le sort économique du pays, puisque le tourisme représente 7% du PIB tunisien. Malheureusement, ces objectifs sont partiellement atteints.

Je vous propose donc une riposte antiterroriste à travers une convention de partenariat et de coopération, qui s'inscrit dans la démarche citoyenne engagée par les Soussiens depuis plus d'un an. Celle-ci a abouti à un plan de développement de la ville, portant aussi bien sur l'essor économique, touristique et urbanistique que sur les aspects éducatifs et de gouvernance, voire même de développement durable.

Cette convention comporte un volet financier avec l'octroi de 100 000 euros, un volet d'assistance technique à travers l'échange de savoir-faire, et bien entendu la création d'une commission de contrôle, qui permettra la traçabilité de cette coopération.

Je vous incite donc à approuver la signature de ladite convention et d'autoriser le Maire à solliciter tout type de subventions et de collaborations, pour contribuer au bon déroulement des objectifs soutenus dans le cadre de cette convention. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :
Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).
Je mets aux voix.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Je dois vous dire que nous avons été particulièrement bien accueillis avec Messieurs SEBBAG et BACCHETTA. Les habitants de Sousse étaient en effet très heureux du soutien manifesté par l'ensemble du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt. Nous allons tout d'abord commencer par les aider dans le secteur de la Jeunesse et de la Culture, qui sont les meilleurs remparts possibles au terrorisme. En outre, ils m'ont également rappelé l'action engagée en 2006, lorsque la Ville avait notamment participé à la rénovation du mur de la Médina pour 57 000 euros. Enfin, je leur ai indiqué que nous allons poursuivre notre collaboration. De plus, l'intérêt d'un partenariat avec d'autres villes – notamment européennes – consiste dans l'effet levier pour l'octroi d'aides européennes dans le cadre de l'aide au développement portée par la Commission européenne. Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Bien entendu, nous approuverons ce projet de délibération, ainsi que les perspectives qu'il présente – le terme « effet de levier » est effectivement le bon. J'aimerais par ailleurs avoir une pensée pour le peuple tunisien, puisque la Tunisie a perdu un million de touristes l'an dernier, sachant que ce poste pèse presque 10 % dans l'économie nationale tunisienne. Ce pays est donc à la fois victime du terrorisme et attaqué dans ce qui peut donner à la population les moyens

de vivre dignement et de s'écarter des tentations extrémistes. De fait, je me félicite de ce partenariat très dense avec la ville de Sousse et pense que cette décision est tout à fait appropriée. Par conséquent, nous la voterons avec le plus grand plaisir.

M. BAGUET : Effectivement, les Tunisiens ne veulent pas forcément d'assistantat. Ils souhaitent simplement relancer leur économie, notamment touristique. D'ailleurs j'irais personnellement passer des vacances en Tunisie. Bref, ils nous attendent et il faut inciter nos proches à se rendre dans ce pays. En outre, nous pourrions également réfléchir à ce que nos clubs séniors ou le comité des œuvres sociales de la Ville aillent sur place. Je pense que cette contribution serait encore plus efficace que toutes les autres. En tout cas, je vous remercie pour votre unanimité.

27. BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE POUR LES JEUNES BOULONNAIS - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE

M. Xavier DENIS, Conseiller municipal, rapporteur

Mes chers collègues. Nous vous proposons ce soir d'approuver le nouveau dispositif des bourses au permis de conduire, qui sera attribué à une vingtaine de jeunes chaque année. Il est ouvert aux jeunes âgés entre 18 et 25 ans. Concrètement, en échange de 30 heures dans une association et d'un stage de sécurité routière, la Ville pourra délivrer jusqu'à 1 000 euros par jeune selon différents critères :

- L'engagement du candidat dans une action ou une activité humanitaire et sociale ;
- Le parcours du postulant ;
- Les revenus personnels ;
- La situation familiale du jeune.

L'obtention de ce permis contribue en outre à la lutte contre l'insécurité routière. Je rappelle en effet que de nombreux jeunes conduisent aujourd'hui sans permis de conduire. J'ajoute que ce dispositif a fait l'objet d'un partenariat national entre l'Association des maires de France et le ministère de l'Écologie, du Développement et de l'aménagement durable.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :
Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

Séance du 24 septembre 2015

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).
Je mets aux voix.

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Chers collègues. Je vous propose de terminer notre séance avec les questions orales et l'examen de trois vœux.

QUESTIONS ORALES

Question orale posée par Monsieur GUIBERT

Monsieur le Maire, chers collègues,

Le 17 juin dernier, vous avez conclu votre réponse à mon interpellation sur le devenir du Théâtre de l'Ouest Parisien par la phrase suivante :

S'il est vrai que des personnalités artistiques de qualité ont spontanément approché la Ville depuis l'annonce par Monsieur Olivier MEYER de son départ, nulle procédure officielle n'a encore été engagée. Le sujet mérite encore quelques semaines de réflexion. Nous vous tiendrons informé le moment venu.

La presse a par ailleurs annoncé « qu'une nouvelle délégation de service public sera lancée pour les saisons 2016-2021 ».

Un peu plus de trois mois après ces annonces, pouvez-vous faire l'état de la réflexion, notamment quant au type de contrat qui sera mis en place et à la programmation envisagée ? Je vous remercie.

Réponse de Madame MISSOFFE à la question orale posée par Monsieur GUIBERT

Lors du Conseil municipal du 17 juin dernier, les circonstances dans lesquelles Monsieur Olivier MEYER mettait fin à sa collaboration avec la Ville, refusant la proposition de signature d'un avenant qui lui aurait permis de diriger le TOP une année supplémentaire, nous conduisaient à rappeler en séance l'historique de ce dossier.

Depuis, le Théâtre a effectivement fermé ses portes, la DSP s'achevant, réglementairement, malgré la volonté de la Commune, au 30 juin 2015.

Je rappellerai ainsi pour attester de notre position sans ambiguïté, l'inscription dans notre BP 2015 d'un crédit de 1,3 million d'euros destiné à couvrir des dépenses de fonctionnement au titre de l'intégralité de l'exercice civil 2015.

Dans le respect du contrat signé, la SARL Olivier MEYER a donc perçu au moment de son départ un montant de 867 850 euros, correspondant au deuxième semestre de la saison culturelle 2014-2015.

Le samedi 3 octobre prochain, nous ouvrirons la saison artistique 2015-2016 du Carré Belle-Feuille en compagnie de l'immense acteur Michel Bouquet avec la pièce *À tort et à raison*.

Sept autres pièces de théâtre suivront au fil des mois.

Si j'en crois les résultats de billetterie déjà communiqués, il semblerait que nous ne nous soyons pas trompés ; la proportion de spectateurs bouloonnais paraissant même bien supérieure à celle qu'enregistraient les représentations programmées au TOP.

Concernant désormais le devenir du Théâtre de l'Ouest Parisien, je vous préciserai que, dans un premier temps, nous avons mis en place sur site un gardien, dans le souci non seulement de sécuriser les lieux, mais également afin de garantir le maintien en correct état de fonctionnement des installations.

Saisissant l'opportunité d'une disponibilité des espaces, nous pourrions être amenés dans les semaines à venir à y accueillir certaines programmations, voire à procéder à quelques locations ponctuelles, en ces temps difficile où toute recette de fonctionnement est bonne à prendre !

Enfin, dans la période d'incertitude institutionnelle et financière que chacun connaît dans cette assemblée, nous poursuivons notre réflexion.

Question orale posée par Monsieur GABORIT

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous avez fait éditer une nouvelle publication de la commune intitulée *BBI Scope(s)* – vous inspirant d'une formule du *Figaro* – dans laquelle figure en page 3 un éditorial agrémenté de votre portrait.

Nous nous permettons de vous rappeler qu'aux termes de la loi (L2121-27-1 CGCT), et de la jurisprudence constante, un espace d'expression libre doit être réservé aux groupes

n'appartenant pas à la majorité dans toutes les publications de la Ville.

Cette pratique existe d'ailleurs dans d'autres publications, comme dans le Guide culturel 2014-2015, le Guide des activités 2015-2016, dans lequel figure vos éditoriaux cette fois-ci sans votre photo, ainsi que sur le site Internet de la Ville.

Vous voudrez bien en conséquence nous confirmer que, dès les prochains numéros, ces espaces d'expression libre seront bien respectés et que les deux groupes n'appartenant pas à la majorité pourront s'exprimer librement dans ces publications, telles que la loi et la jurisprudence le leur garantit.

Réponse de Madame MISSOFFE à la question orale posée par Monsieur GABORIT

A l'occasion de la publication par la Ville d'une nouvelle version de son guide Culture (plus compact et plus pratique), vous avez souhaité aborder la question des espaces d'expression libre réservés à l'opposition.

Je vous confirme qu'aux termes de la loi, la ville de Boulogne-Billancourt ne saurait déroger à l'intégration réglementaire dans la pagination de notre magazine BBI d'une tribune mise à disposition des groupes d'opposition.

Nous nous conformons ainsi aux textes en vigueur dans le cadre de la publication de ce support d'information, à l'équivalent d'une pratique observée dans les autres collectivités, éditrices selon la terminologie retenue, d'un « magazine », « bulletin » ou encore « journal municipal ».

En l'occurrence, s'agissant du guide Culture diffusé au titre de la période septembre-décembre 2015, dénommé *BBI Scope(s)*, vous conviendrez qu'il ne s'agit pas d'un média analogue.

Il représente pour les Boulonnais un outil pratique d'aide à la fréquentation de toutes les animations et de tous les événements proposés sur le territoire de la commune, y compris associatifs. L'information qui y est transcrite n'est en rien engagée, partisane ; elle recense en toute neutralité les dates, les lieux, et les descriptifs des manifestations programmées et tarifications éventuelles.

En cela, il s'agit d'une démarche très classique, développée par toutes les communes qui nous entourent.

Néanmoins, interpellés par votre remarque, nous avons tenu à vérifier la nature des rédactionnels des guides Culture publiés par les autres mairies.

Ainsi, quelle que soit leur appartenance politique (de droite ou de gauche), ou leurs groupes d'opposition, quelle que soit leur localisation géographique, francilienne ou provinciale, aucune à notre connaissance n'a écarté sa publication de sa vocation initiale en y insérant un espace dit d'expression libre, au sens où vous l'entendez ; les éditoriaux qui y sont par ailleurs intégrés restent informatifs, signés, certes, par le Maire, mais dans ce cas, en tant que représentant naturel de la collectivité.

Aussi, Monsieur GABORIT, je vous proposerai de maintenir cette pratique, que j'oserai dire républicaine.

M. BAGUET : Merci. Je vous propose maintenant de passer à l'examen des vœux.

VOEUX

Vœu n° 1 présenté par Madame LAVARDE-BOËDA

M. BAGUET : Avant de céder la parole à Madame LAVARDE-BOËDA, je vous précise que 18 000 collectivités sur 36 000 ont déjà approuvé ce vœu.

Soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer progressivement de 11 milliards d'euros jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Pour Boulogne-Billancourt, le volume de la baisse des dotations, en cumulé, représente 134 millions d'euros sur la durée du mandat (2014-2020).

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation, et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % des dotations, qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4 % en 2014. Quels que soient les

Séance du 24 septembre 2015

efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement, du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Boulogne-Billancourt rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- Elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Boulogne-Billancourt estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Boulogne-Billancourt soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- L'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures) ;
- La récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement) ;
- L'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux ;
- La mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement

pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.
M. BAGUET : Merci, Madame LAVARDE-BOËDA. Il s'agit donc d'un copier-coller du document adressé à toutes les villes par l'Association des maires de France. Nous étions d'ailleurs un certain nombre de maires à manifester samedi dernier et beaucoup de maires des Hauts-de-Seine étaient présents (toutes tendances politiques confondues). Nous avons en effet expliqué au Préfet que la brutalité et l'ampleur des prélèvements étaient vraiment excessives et qu'il fallait au moins les lisser dans le temps pour nous donner la possibilité de respirer. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets ce vœu aux voix.

Ce vœu est adopté à l'unanimité, le groupe La ville citoyenne s'abstenant.

Vœu n° 2 présenté par Madame JAILLARD

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Considérant l'afflux, aux portes de l'Europe, de réfugiés de Syrie, d'Irak, d'Afghanistan, d'Erythrée, fuyant leur pays en guerre depuis de nombreuses années,

Considérant que l'Union Européenne est engagée dans l'accueil de ces réfugiés, et considérant les engagements pris par la France en matière d'accueil d'une partie des populations actuellement réfugiées en Europe,

Considérant que les collectivités territoriales doivent, aux côtés de l'État et dans la mesure de leurs moyens, s'inscrire dans le mouvement de solidarité pour l'accueil des réfugiés,

Considérant que la réaction rapide de la part de Monsieur le Maire a permis à notre ville de se rendre disponible pour l'accueil de personnes et familles réfugiées,

Considérant néanmoins que le terme de « réfugiés d'Orient », utilisé dans ces premiers jours, n'est pas adapté,

Le Conseil municipal de Boulogne-Billancourt, réuni en séance plénière le 24 septembre 2015, émet le vœu suivant :

1. Que le Conseil municipal mandate le Maire pour mobiliser les moyens dont dispose la Ville, afin d'accueillir de façon temporaire ou pérenne des réfugiés, sans distinction d'origine ou de religion, afin d'assurer de bonnes conditions d'hébergement et d'intégration sur notre territoire, notamment par la scolarisation des enfants et l'accompagnement à l'apprentissage de la langue française.

2. Que le Conseil municipal alloue un budget exceptionnel dédié, et sollicite notamment le Conseil régional d'Île-de-France dans le cadre du « plan d'urgence régional réfugiés », afin de disposer d'une aide au titre des travaux et équipements nécessaires pour l'accueil d'urgence.

3. Que le Conseil municipal mandate également le Maire pour coordonner ses actions avec les associations nationales et locales. A cet effet, une plateforme collaborative est créée, sous le nom suivant : *Association pour l'accueil des réfugiés à Boulogne-Billancourt*.

4. Que le Conseil municipal appelle la population de Boulogne-Billancourt à participer aux différents dispositifs d'aide à l'égard des personnes et familles réfugiées, et s'engage à faire connaître toutes les initiatives de solidarité citoyenne sur ses supports d'information.

M. BAGUET : Madame JAILLARD, je trouve franchement que ce vœu n'est pas opportun. Je pense en effet qu'il vaut mieux jouer la proximité, l'efficacité et la discrétion dans ce genre de situation, si nous voulons éviter les réactions intempestives d'un certain nombre de nos concitoyens confrontés à des difficultés sociales ou économiques. Il n'est donc pas souhaitable que le Conseil municipal se prononce sur un vœu aussi rigide.

Comme vous le savez, les choses ont été mises en place dans le respect de tout le monde. J'ai réuni les représentants de toutes les religions (le rabbin, l'imam, les curés, les pasteurs, les prêtres...) pour discuter ensemble de la ligne de conduite à suivre pour les familles de réfugiés d'Orient. Nous avons également reçu toutes les associations caritatives de Boulogne-Billancourt dès le lendemain, pour mettre en place un dispositif. C'est d'ailleurs sur leur proposition, et celles des représentants religieux, que nous avons créé cette plateforme de soutien logistique. En outre, des documents très discrets, ne mettant personne en valeur, ont été distribués dans tous les lieux de culte depuis quinze jours (synagogues, mosquées, églises, temples...).

Bref, le dispositif est en train de se mettre en place et nous tentons de le faire dans la plus grande discrétion. Cependant, l'Etat et le Préfet ont parachuté 114 personnes du Soudan et 3 d'Erythrée dans un foyer de La Poste, qui n'était même pas adapté pour les recevoir (72 chambres pour 117 personnes). Or, cette initiative est en train de créer des réactions dans le quartier. J'ai même indiqué au Préfet qu'il s'agissait d'une grande maladresse et que ce n'est pas ainsi que nous aiderons ces personnes. Pour autant, je ne le mets pas en cause, car il m'a prévenu la veille par SMS, alors qu'il n'était lui-même pas au courant de ces arrivées. Je le crois de bonne foi, car ces décisions sont prises au niveau ministériel. Quoi qu'il en soit,

je trouve cela relativement indélicat.

En définitive, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de voter un vœu de ce type aujourd'hui. Les actions se poursuivent et les élus compétents travaillent sur le dossier. Il y a même déjà des fausses informations qui circulent ! On explique en effet que La Poste a été fermée pendant une heure et demie en raison des réfugiés logés au-dessus, alors qu'elle a tout juste fermé 20 minutes pour recharger son distributeur de billets. La rumeur selon laquelle La Poste va fermer s'est immédiatement répandue comme une trainée de poudre. Par conséquent, je ne pense pas qu'il soit subtil de prendre une délibération officielle, alors qu'un dispositif est déjà en place, que tout va bien et que chacun travaille de son côté. J'ajoute que des directeurs d'écoles se sont proposés pour accueillir des enfants, et que certaines paroisses se sont organisées. Bref, comme tout se passe discrètement, il n'est pas forcément opportun de faire voter un vœu. Je préfère en effet l'efficacité et la discrétion, aux provocations inutiles. De plus, nous devons déjà gérer ces 117 personnes. De fait, je demanderais à la majorité de ne pas voter votre vœu si vous le maintenez. Je préférerais d'ailleurs que vous le retiriez – ce qui serait plus délicat dans le contexte actuel – et que vous m'aidiez plutôt à contester l'initiative maladroite de l'Etat. Je vous redonne la parole.

Mme JAILLARD : Tout d'abord, je suis désolée de ne pas être suffisamment subtile. Sachez que ce vœu n'a pas été écrit dans une logique d'affrontement. Au contraire, nous avons plutôt essayé de peser chaque mot. En effet, nous avons conscience que vous aviez déjà dû répondre à une situation d'urgence. D'ailleurs, comme l'expression « réfugiés d'Orient » ne nous semblait pas totalement adéquate, nous proposons de revoir légèrement ce point dans un esprit de contribution. C'est en tout cas le seul point qui se confrontait directement à la communication des tous premiers jours.

D'autre part, je ne pense pas que cet accueil se fasse forcément dans la discrétion, dans le sens où nous sommes dans un Conseil municipal et que la transparence fait partie de nos missions. De plus, nous avons besoin de savoir ce qui se passe en tant qu' élu, car nous sommes régulièrement interrogés sur ce sujet par nos concitoyens. Certes, nous décelons les premiers éléments, toutefois, nous ne savons pas par exemple s'il existera un budget dédié et quel en sera le montant. Autrement dit, nous ne connaissons pas exactement les moyens concrets qui seront mis à disposition et quelles seront les missions de la Ville dans l'accueil de ces réfugiés.

Ce vœu était donc l'occasion de vous demander des précisions, car nous avons à cœur de les connaître. Il n'y avait aucun esprit offensif et notre volonté n'était pas du tout de

Séance du 24 septembre 2015

polémiquer sur un tel sujet. Bien au contraire. Nous avons même pris le soin de vous remercier, car vous engagez la Ville dans cette voie. D'ailleurs, si vous le souhaitez, nous pourrions revoir ensemble certains points de ce vœu, car il serait bon que tout le Conseil municipal se mette d'accord pour expliquer officiellement les modalités d'accueil de ces personnes.

M. BAGUET : Souhaitez-vous maintenir votre vœu, car je viens de vous dire mon sentiment ? Nous en avons parlé avec la majorité et celle-ci est d'accord avec moi. Nous n'allons pas rendre un tel vœu public. Cela me semble inadapté. De plus, je vous rappelle qu'un consensus interreligieux et inter-associatif a été trouvé. Il ne s'agit donc pas de le remettre en cause. Un document circule dans la Ville et le dispositif est engagé. Voulez-vous retirer ce vœu ou le mettre aux voix ? – Si vous êtes dans un esprit consensuel, retirez-le !

Mme JAILLARD : Nous souhaitons maintenir notre vœu. J'ajouterai que nous sommes véritablement dans un esprit consensuel, puisque nous avons déjà fait la promotion de ce document auprès de toutes les personnes que nous connaissons pour adhérer à l'association.

M. BAGUET : C'est très bien. Je vous remercie. Je mets le vœu aux voix.

Ce vœu n'est pas approuvé, le groupe *Majorité Rassemblée* votant contre, le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* s'abstenant.

Vœu n° 3 présenté par Madame JAILLARD

Je tenais tout d'abord à signaler que ce vœu s'inscrit en plein dans l'actualité, puisque l'Association des maires des grandes villes de France s'est réunie hier et qu'elle a notamment insisté sur la responsabilité des grandes métropoles pour l'élaboration de solutions concrètes contre le réchauffement climatique. D'ailleurs, la Ville de Boulogne-Billancourt est représentée au sein de cette structure.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Les États-membres de l'Union européenne se sont accordés vendredi 12 septembre sur des objectifs communs en vue de la Conférence des parties à la Convention cadre des Nations-unies sur le changement climatique, appelée COP 21, qui aura lieu du 30 novembre au 11 décembre prochain au Bourget.

L'enjeu de cette COP 21 est d'aboutir à un accord universel et contraignant, permettant de lutter efficacement contre le

dérèglement climatique et d'impulser, voire d'accélérer la transition vers des sociétés sobres en carbone.

Les États-membres de l'Union européenne se sont notamment entendus sur une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Cette réduction est le strict minimum pour maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2 degrés, au-delà duquel la dynamique climatique n'est plus contrôlable.

Afin que cette réduction devienne réalité, l'ensemble des acteurs économiques doit faire les efforts nécessaires et tangibles ; l'État, les entreprises et les consommateurs bien sûr, mais aussi les collectivités territoriales.

Boulogne-Billancourt, deuxième ville d'Île-de-France avec plus de 120 000 habitants, doit s'engager dès que possible dans cette dynamique. En effet, notre commune génère de fortes nuisances aux effets avérés sur la santé de nos concitoyens. Le nombre de maladies dues à la pollution atmosphérique et au réchauffement climatique notamment, est en augmentation. Ces maladies touchent en particulier les populations les plus fragiles.

Plusieurs mesures ont déjà été prises – nous les saluons – que ce soit à l'échelle de notre commune ou de notre communauté d'agglomération. A présent, notre commune doit amplifier ce mouvement en multipliant les initiatives, afin de contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Le vœu que nous proposons est donc le suivant :

1. Que le Conseil municipal mandate le Maire pour engager une politique publique de transports et de mobilité, visant à devenir une ville à santé positive (piétonisation de certaines voies, favoriser les modes de transports doux, reconquérir les voies en surface pour ces usages) ;
2. Que le Conseil municipal mandate le Maire pour engager une politique publique de gestion des déchets, visant à devenir une ville à « déchets positifs » (réduction des déchets à la source, méthanisation des déchets verts, développement des compostages collectifs en bas des immeubles) ;
3. Que le Conseil municipal mandate le Maire pour engager une politique publique de logements sobres (audit de l'isolation des bâtiments publics, favoriser l'isolation des bâtiments privés par des subventions) ;
4. Que le Conseil municipal mandate le Maire pour engager une politique publique de transition énergétique (production d'électricité locale renouvelable par l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments publics) ;

5. Que le Conseil municipal mandate le Maire pour créer une commission COP 21. Celle-ci aura pour objet de proposer au Conseil municipal de Boulogne-Billancourt une délibération autour des quatre grands axes que nous proposons dans ce vœu, avant la fin de l'année 2015. Elle serait composée des représentants de chaque groupe politique au sein du Conseil municipal, de représentants d'associations environnementales et de toutes les forces écologistes et de progrès à l'échelle de Boulogne-Billancourt, voire à l'échelle de GPSO.

M. BAGUET : Comme vous le savez, la compétence développement durable est une compétence communautaire et non municipale. Votre vœu n'a donc pas tout à fait sa place ici. D'ailleurs, en ce qui concerne le Conseil communautaire, je rappelle que GPSO est étroitement associée aux réflexions de la Ville de Paris, puisque nous avons récemment signé la charte sur l'économie circulaire de Paris, ainsi que celle sur la qualité de l'air. Nous travaillons aussi avec la capitale et les communautés d'agglomération du secteur sur tous les sujets liés au développement durable. De plus, nous présentons un compte rendu annuel à GPSO des actions engagées en termes de développement durable. De la même façon, je rappelle que trois des six points contenus dans le rapport d'activité de GPSO concernaient le développement durable. Enfin, nous avons déjà voté des subventions pour les composts ou encore les vélos électriques. Autrement dit, votre vœu est superfétatoire, car 80 % des actions dont vous parlez sont déjà engagées. Je vous ai même dit tout à l'heure que les trois axes du contrat de développement territorial étaient le numérique, le créatif et le développement durable. Je ne vois donc pas l'intérêt de voter un tel vœu. Je vous le dis franchement, cela ne me paraît pas utile. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Votre remarque sur le niveau de compétences est exacte. Il s'agit en effet d'une compétence communautaire et non communale. Par conséquent, nous allons retirer ce vœu tel qu'il est soumis au Conseil municipal pour en faire une version un peu plus modeste que je présenterai au Conseil communautaire du 7 octobre prochain. J'espère alors que vous le soutiendrez, comme je le soutiens au nom de mon groupe.

M. BAGUET : Cela sera justement l'occasion de vous montrer tout ce qu'a déjà réalisé GPSO sur ce sujet. Sachez d'ailleurs que nous travaillons main dans la main avec les deux autres communautés d'agglomération que sont Est-ensemble et Plaine-Saint-Denis. Une est présidée par un président socialiste et l'autre par un président communiste. Voilà pourquoi je m'étonne de la rédaction de ce vœu. Quoi qu'il en soit, nous nous retrouverons au Conseil communautaire du 7 octobre prochain.

M. GABORIT : Dès lors que la commune affirme une compétence dans ce domaine, il paraissait tout à fait normal de déposer un vœu au Conseil municipal, puisque la séance a lieu avant celle de GPSO. Ceci dit, nous le soumettrons au Conseil d'agglomération sous une forme un peu plus ramassée. Dans l'immédiat, nous vous avons communiqué notre sentiment sur ce sujet, notre optique étant de convertir le plus de citoyens possibles à ces actions et non pas de donner des leçons aux collectivités territoriales. En d'autres termes, il s'agit d'unir les efforts.

M. BAGUET : Ô que je vous entends bien Monsieur GABORIT ! Sachez à ce titre que j'étais récemment dans le bureau de Monsieur DEVEDJIAN, Président du Conseil Départemental, avec Monsieur MISSIKA, chargé de l'urbanisme, qui nous demandait notre avis sur la fermeture des berges de Seine de la rive droite, entre le tunnel des Tuileries et le pont de Sully. Nous tentions alors de lui expliquer qu'il fallait réaliser des études sur la répercussion de cette fermeture sur nos villes, et sur le département des Hauts-de-Seine. Or, il nous a tout simplement répondu : « Nous, nous faisons de la politique et nous avons décidé de faire ces aménagements à partir du 1^{er} janvier 2016. Nous attendons la fin de Paris-plage et nous ne ré-ouvrirons pas ensuite ». Nous lui avons donc demandé pourquoi il nous consultait puisque la décision était déjà prise. Il nous a répondu une nouvelle fois : « Nous faisons de la politique et nous avons promis de chasser les voitures de Paris. » Il faut donc que la ville de Paris arrête aussi d'imposer ses propres vues autour des communes voisines et des départements voisins. Je vous propose de conclure sur cette bonne intention et je compte sur vous pour la transmettre à votre ami Monsieur MISSIKA.

Nous nous retrouvons donc le 10 novembre prochain pour un nouveau Conseil municipal, et le 11 pour les cérémonies commémoratives. Je vous souhaite à tous une bonne soirée.

La séance est levée à 21h21.